DOCUMENTS D'HISTOIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

## Jean Clavel, un grand ami de l'Algérie, nous quitte en ce mois de mai 2023

● UN APPELÉ QUI A REFUSÉ DE SERVIR LE COLONIALISME CONTRE LES POPULATIONS ALGÉRIENNES

PP.8.9


# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 18 MAI 2023 // N°560 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

CAF

## *Réunion aujourd'hui à Alger du Comité exécutif*

Lire en page 11

DEMAIN S'OUVRE À RIYAD UNE IMPORTANTE RÉUNION DE « RÉUNIFICATION » ET DE « REFONTE GÉOPOLITIQUE »

## DANS LES COULISSES DU SOMMET DE LA LIGUE ARABE

Lire en page 3

CULTURE

HOMMAGE

## Warda El Djazaïria grande voix de l'Algérie combattante et indépendante

Lire en page 12

COUVRANT PLUSIEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

## L'investissement monte en gamme

P.16

CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

### Bendjama fait la promotion de la candidature de l'Algérie

P.5

MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE

### 250 parlementaires africains en discutent à Johannesburg

P.4

LE MANDAT D'ARRÊT INTERNATIONAL ÉMIS À SON ENCONTRE CONFIRMÉ

### Ferhat Mehenni condamné à la réclusion à perpétuité

P.16

GISEMENT DE ZINC ET PLOMB À OUED AMIZOUR (BÉJAÏA)

### La date du début de l'exploitation dévoilée

P.16

## L'AÉROPORT DE BÉJAÏA FERMÉ POUR TRAVAUX

"L'aéroport Soummam Abane-Ramdane sera fermé pour la seule journée de ce samedi 20 mai pour travaux", a rapporté la Radio Soummam.
"Les vols prévus seront délocalisés vers l'aéroport Houari-Boumediene d'Alger", a-t-on précisé de même source.

UN MANDAT D'ARRÊT INTERNATIONAL ÉMIS À SON ENCONTRE CONFIRMÉ

## FERHAT MEHENNI CONDAMNÉ À LA RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ

Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida (Alger) a condamné, mardi, par contumace, le président du mouvement terroriste "MAK", Ferhat Mehenni, à la réclusion à perpétuité et confirmé le mandat d'arrêt international émis à son encontre pour les chefs d'inculpation de constitution d'un groupe terroriste pour porter atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale.
Le même tribunal a condamné contradictoirement dans la même affaire l'accusé Mahdeb Sofiane à une peine de trois ans de prison ferme.
Les accusés dans cette affaire sont poursuivis également pour "utilisation des technologies de l'information et de la communication pour soutenir des actes et activités terroristes, tentative de renverser le système de gouvernance par des moyens inconstitutionnels et dénigrement du dogme de l'Islam".
Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beïda avait condamné par contumace lors des précédents procès, le président du mouvement terroriste "MAK", en fuite à l'étranger, à la réclusion à perpétuité dans plusieurs affaires, notamment pour "atteinte à l'intégrité territoriale, à la sécurité de l'Etat, à l'unité nationale et à la stabilité des institutions" et "constitution et appartenance à un groupe organisé dans l'intention de commettre des actes terroristes".

LES SANCTIONS OCCIDENTALES CONTRE MOSCOU N'AURONT SERVI À RIEN

## LES EXPORTATIONS DE PÉTROLE RUSSE BATTENT DES RECORDS

Les exportations russes de pétrole brut et de produits raffinés en avril, de 8,3 millions de barils par jour, ont été les plus élevées depuis février 2022, selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie. Dans son nouveau rapport mensuel sur le marché pétrolier, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) fait état pour avril d'exportations russes de brut et de produits raffinés record depuis le début de l'opération militaire spéciale en Ukraine, en février 2022. "Les exportations russes de produits pétroliers bruts et raffinés ont augmenté en avril de 50.000 barils par jour par rapport au mois précédent pour atteindre leur maximum de 8,3 millions de barils par jour depuis février 2022. Les expéditions de pétrole brut ont augmenté de 250.000 barils par jour, tandis que les exportations de produits ont accusé une baisse de 200.000 barils par jour", détaille le rapport. Selon les estimations de l'AIE, les revenus des exportations de pétrole ont connu une hausse de 1,7 milliard de dollars pour atteindre 15 milliards de dollars. Ils étaient cependant inférieurs de 27% à ceux d'il y a un an.

## LA ZLECLAF STIMULERA DE 53% LES ÉCHANGES INTRA-AFRICAINS, SELON LE FMI

Selon un rapport du Fonds monétaire international, une hausse de plus de 50% des échanges commerciaux entre les pays africains pourrait être obtenue grâce à la mise en place de la Zlecaf, une zone continentale de libre-échange. Grâce à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), les échanges commerciaux intra-africains pourraient s'accroître considérablement, à hauteur de 53%, selon un rapport du Fonds monétaire international (FMI) publié le 5 mai. D'importantes barrières tarifaires et non tarifaires restent encore en place sur le continent, constate le FMI. Leurs réductions devraient être accompagnées de réformes de l'environnement commercial, dans le contexte de "nouvel élan pour l'intégration régionale" défendu ces dernières années par les dirigeants africains qui ont signé l'accord sur la Zlecaf. Des améliorations doivent également être apportées à l'environnement propice au commerce qui comprend notamment l'infrastructure commerciale et la sécurité intérieure, notent les experts, se fondant sur des analyses empiriques.

LA DGSN ET LA GENDARMERIE NATIONALE METTENT UN MIROIR REFLÉTANT SUR ÉCRAN

## LA SOCIÉTÉ SE DÉCOUVRE SUBREPTICEMENT ET... EN PREND HORREUR

Une des nouveautés des services de sécurité algériens, la DGSN et la Gendarmerie nationale, a été de mettre sur la place publique, c'est-à-dire de propager l'information aux médias nationaux. Ainsi, quotidiennement, sur les réseaux sociaux, sur les chaînes de télévision et sur YouTube les affaires criminelles et délictuelles du jour.

La société algérienne découvre subitement toute l'horreur des fléaux sociaux qui la traversent comme un courant empoisonné : viols, chantage, cybercrimes, vols, trafic de devises, rapts, sorcellerie, violences conjugales, féminicides, violences envers enfants, assassinats, etc. De toute évidence, elle en sort à chaque fois horrifiée, comme s'il s'agissait d'un autre monde, d'un autre univers. Mais non, il ne s'agit pas d'un autre monde ni d'une autre société de personnes : c'est bien la nôtre, c'est bien nos voisins, nos amis, nous-mêmes.

## SARKOZY CONDAMNÉ EN APPEL À DE LA PRISON FERME

Nicolas Sarkozy a été condamné ce mercredi en appel à Paris à trois ans de prison, dont un an ferme, à exécuter sous bracelet électronique, pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire des écoutes, une sanction inédite pour un ancien chef de l'Etat.
La cour d'appel de Paris a confirmé la peine prononcée en première instance, le 1er mars 2021, contre l'ancien président français, 68 ans, qui a écouté la décision assis sur le banc des prévenus, la mâchoire serrée. L'avocate de ce dernier, Jacqueline Lafont, a annoncé que son client allait se pourvoir en cassation.
Nicolas Sarkozy est le premier ancien président condamné à de la prison ferme, son ancien mentor Jacques Chirac s'étant vu infliger en 2011 deux ans de prison avec sursis dans le dossier des emplois fictifs de la ville de Paris, a rapporté BFMTV.

## LES BRICS SÉDUISENT DE PLUS EN PLUS DE PAYS "MÉCONTENTS" DE L'ORDRE OCCIDENTAL

Les BRICS tentent de construire un nouvel ordre mondial et l'attrait de leur cause ne cesse de croître auprès d'autres pays faisant grief aux États-Unis et à leurs alliés, selon une ancienne vice-présidente de la Banque mondiale.
Ana Palacio, ancienne vice-présidente de la Banque mondiale, estime que les pays en développement qui se sentent exclus sont à la recherche d'une alternative au système occidental, dont les promesses de poursuivre les réformes n'ont pas abouti. "Les BRICS tentent de construire un nouvel ordre mondial, 'brique par brique', et l'attrait de leur cause auprès d'autres pays mécontents ne cesse de croître", écrit-elle dans Project Syndicate.
Les pays en développement sont, selon elle, mécontents de la "conditionnalité" qui leur a été imposée par les institutions dominées par l'Occident. Ils reprochent également à l'Occident son 'deux poids deux mesures' sur des questions politiques vitales - notamment la transition verte - ainsi que ses limites en matière de partage des technologies. "Peut-être plus important encore, ils considèrent les normes et les valeurs occidentales avec méfiance comme une feuille de vigne au comportement intéressé des pays occidentaux." Dans leur recherche d'une alternative, ces pays tournent leurs regards vers les BRICS. Mme Palacio rappelle que 19 pays, dont l'Argentine, la Turquie et l'Arabie saoudite, ont exprimé leur intérêt à rejoindre le groupe. "On peut se demander ce qu'il se passerait si des pays comme l'Argentine ou l'Arabie Saoudite se joignaient à ce projet", s'interroge-t-elle. "Pour l'Occident, l'influence croissante des BRICS est porteuse d'une leçon importante. Si l'ordre international actuel doit rester pertinent, les institutions qui le composent devront changer", prévient-elle en résumé.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information edité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la presse Abdelkader safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger
Tel/FAX Admnistration et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:
ZAHIR MEHDAOUI
zahir.mehdaoui1969@gmail.com
Email:
redaction@express-dz.com
Site Web:
www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur de l'administration et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

PUBLICITÉ :
S'ADRESSER À L'AGENCE NATIONALE DE COMMUNICATION D'ÉDITION ET DE LA PUBLICITÉ ANEP
Alger : 1, avenue Pasteur
Tel : (021) 71.16.64 - (021)73.71.28
Fax : (021) 73.95.59 - (021)73.99.19
Mail :
agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

DEMAIN S'OUVRE À RIYAD UNE IMPORTANTE RÉUNION DE «RÉUNIFICATION» ET DE «REFONTE GÉOPOLITIQUE»

# Dans les coulisses du Sommet de la Ligue arabe

**Le Sommet de Riyad peut être considéré, pour plusieurs motifs, comme celui de la réunification des rangs arabes et de la projection vers un monde en devenir. Intervenant dans un contexte très spécial, qui ne s'est certainement jamais offert de la sorte à la nation arabe, il permet d'entrevoir les espoirs les plus légitimes.**

Pour la première fois, les divergences arabes sont mises au placard, car le Sommet s'ouvre après une série d'événements d'une importance capitale : rapprochement historique Arabie Saoudite-Iran, trêve saoudo-yéménite, retour de la Syrie dans le giron arabe et émancipation des tutelles occidentales. Ne perdez pas de vue que le cartel Opep + a été un désaveu total aux Etats-Unis et un alignement sur une voie médiane qui peut représenter l'alternative efficace et crédible au jeu de stratégies des puissances.

Les réunions préparatoires du sommet arabe, dans sa 32e session ordinaire, ont commencé hier, au niveau des ministres et des délégués dans la ville de Djeddah, pour discuter des questions les plus importantes que les dirigeants aborderont lors de leur réunion prévue le vendredi 19 mai, dans la capitale saoudienne, Riyad.

Dans le chapitre «coulisses», on peut énumérer la présence, dès ce matin, du président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbès, qui devrait être à Ryadh pour prendre part au Sommet et prononcer un discours important après celui prononcé à l'ONU à l'occasion de la commémoration de la Nakba. Autre indice optimiste à prendre en ligne de compte, la présence, hier, de la délégation syrienne dans les travaux des réunions préparatoires des ministres délégués et autres plénipotentiaires. Cela confirme peut-être la présence du président Bachar al-Assad, d'ailleurs invité officiellement par MBS.

L'invitation du président syrien a été confirmée hier, par une nouvelle invitation, faite cette fois-ci par le roi Salmane.

Il est fort attendu d'ailleurs que le Premier ministre libanais par intérim, Najib Mikati, rencontre Bachar al-Assad pour discuter de plusieurs dossiers, dont principalement celui des «réfugiés».

Au chapitre des «réglages» algéro-saoudiens et algéro-égyptiens, notons l'entrevue du ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, avec son homologue de la République arabe d'Egypte, Sameh Choukri, après avoir longuement discuté avec ses pairs saoudiens.

Avec Choukri, il a été question des principaux points inscrits à l'ordre du jour des réunions ministérielles préparatoires au Sommet arabe de Djeddah.

De même, faut-il considérer que l'invitation faite par le roi de l'Arabie Saoudite, Salmane ben Abdelaziz Al Saoud, au président algérien, Abdelmadjid Tebboune, aura été un indice sur la «maturité» de ce Sommet, les petits calculs ayant été mis, dans une certaine mesure, de côté.

Dans le chapitre «absents», il y a lieu de noter celle, annoncée hier, du sultan Haythame d'Oman, qui a déjà délégué Saad bin Tarek Al Saïd pour le représenter. Pour le roi du Maroc, on entretient toujours l'indécision du côté de Rabat. Cependant, l'analyste et politologue Hussein Ourid, réputé proche du palais royal, affirme qu'il y sera, parce que le «Sommet intervient dans un contexte de monde changeant». D'autres estiment qu'au contraire, il pourrait faire défection au vu des critiques qu'il pourrait essuyer concernant sa position polémique vis-à-vis de l'Iran et de la Palestine dans les moments pénibles que les deux pays ont traversés.

Les dossiers soudanais et yéménite devraient également jouir de toute l'attention des congressistes. Si des délégués des deux belligérants du conflit au Soudan sont déjà à Riyad depuis dix jours, en discussions fermées, sous l'égide saoudienne et américaine, pour le conflit au Yémen, l'Arabie Saoudite mise sur un pacte avec les Houthis pour dépasser les tensions actuelles.

Sur le papier, tout cela sent l'optimisme, mais au cours des plénières, tout peut arriver, l'enfer restant pavé de bonnes intentions…

**Oukaci Fayçal**

CONSEIL DE LA NATION :

## SÉANCE PLÉNIÈRE AUJOURD'HUI, CONSACRÉE AUX QUESTIONS ORALES ADRESSÉES À CINQ MINISTRES

Le Conseil de la nation tiendra, aujourd'hui, une séance plénière consacrée aux questions orales adressées à cinq membres du Gouvernement, a indiqué, mercredi, un communiqué du Conseil. Les questions orales programmées pour cette plénière concernent les secteurs des Travaux publics et des Infrastructures de base, des Moudjahidine et des Ayants-droit, de la Culture et des Arts, de la Santé, ainsi que celui de l'Environnement et des Energies renouvelables, ajoute le communiqué

**I.M./avec APS**

UN RAPPORT DU FMI PROUVE QUE LA ZLECAF STIMULERA DE 53% LES ÉCHANGES INTRA-AFRICAINS

## DES AVANTAGES POUR L'ALGÉRIE D'ÊTRE AU SEIN DE SA «FAMILLE NATURELLE»

Selon un rapport du Fonds monétaire international, une hausse de plus de 50% des échanges commerciaux entre les pays africains pourrait être obtenue grâce à la mise en place de la Zlecaf, une zone continentale de libre-échange (voir p. 2).

Grâce à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), les échanges commerciaux intra-africains pourraient s'accroître considérablement, à hauteur de 53%, selon un rapport du Fonds monétaire international (FMI) publié le 5 mai.

D'importantes barrières tarifaires et non tarifaires restent encore en place sur le continent, constate le FMI. Leurs réductions devraient être accompagnées de réformes de l'environnement commercial, dans le contexte du "nouvel élan pour l'intégration régionale" défendu ces dernières années par les dirigeants africains qui ont signé l'accord sur la Zlecaf.

Des améliorations doivent également être apportées à l'environnement propice au commerce qui comprend notamment l'infrastructure commerciale et la sécurité intérieure, notent les experts, se fondant sur des analyses empiriques.

Cet instrument a le potentiel de stimuler la croissance et de renforcer la résilience des pays du continent face aux chocs liés aux tensions géopolitiques et au changement climatique.

Des réformes globales combinées à la mise en marche de la Zlecaf pourraient augmenter de 53% le flux médian du commerce de marchandises entre les pays africains, et de 15% avec le reste du monde. Et, par conséquent, réhausser de plus de 10% le PIB réel médian par habitant de l'Afrique, indique le document.

Afin de saisir l'ensemble des opportunités, "il faudra investir dans le capital physique et humain, créer un cadre robuste sur le plan macroéconomique (...) et moderniser le dispositif de protection sociale afin de soutenir les plus vulnérables pendant la phase de transition", ajoute le rapport.

**I.M.**

# Appel à la grève du 19 mai 1956 : Le manifeste de la liberté

**«Avec un diplôme en plus, nous ne ferons pas de meilleurs cadavres !» Cette phrase extraite de l'appel à la grève illimitée du 19 mai 1956, initiée par l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA), résume non seulement l'engagement des étudiants et lycéens algériens à se sacrifier pour que vive l'Algérie, mais reflète aussi le haut degré de conscience politique et de patriotisme dont fait montre la jeune élite algérienne dans un moment crucial de la Révolution nationale, déclenchée depuis moins de vingt mois. Suite à cet appel et après le 19 mai 1956, à trois mois de la tenue du congrès de la Soummam, des milliers d'étudiants et de lycéens ont déserté les bancs de classes et d'amphithéâtres pour rejoindre les maquis de l'ALN-FLN. Un succès révolutionnaire qui a eu un retentissement au-delà de nos frontières, dès lors que les étudiants algériens en Tunisie, au Maroc, mais surtout en France, au cœur même du pays colonisateur, en ont suivi le mot d'ordre. Naturellement, le contexte d'alors rendait de facto décisif le rôle des étudiants et des lycéens algériens, tant l'enjeu concernait la lutte d'un peuple pour son indépendance. En ce sens, l'appel à la grève illimité du 19 mai 1956 est un véritable manifeste révolutionnaire. En effet, l'UGEMA créée le 8 juillet 1955, en pleine Révolution, transcende déjà le cadre d'une organisation estudiantine, soucieuse uniquement des conditions socio-pédagogiques de ses adhérents. La réalité algérienne d'alors, sous le joug colonial, la prédestinait déjà à une mission noble, dont la sacralité n'admet et rejette toute compromission avec l'administration coloniale dont le projet d'acculturation de tout un peuple, entamé depuis plus d'un siècle, a fermé les portes de l'instruction aux Algériens et tentait de dénaturer ses fondamentaux identitaires et travestir son histoire.**

**R. N.**

5E CONFÉRENCE DE RÉVISION DU FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES

# L'Algérie en assure la vice-présidence

**L'Algérie, en la personne de sa représentante permanente auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'ambassadeure Salima Abdelhak, a été élue au titre de la région Afrique, au poste de vice-président de la 5e Conférence de révision du fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques...**

L'Algérie, en la personne de sa représentante permanente auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'ambassadeure Salima Abdelhak, a été élue au titre de la région Afrique, au poste de vice-président de la 5e Conférence de révision du fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, qui se déroule du 15 au 19 mai à La Haye (Pays-Bas). L'élection de l'Algérie représente une reconnaissance de ses efforts inlassables en faveur du désarmement globale et de son rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Il convient de noter que l'Algérie a également assuré les fonctions de vice-président au sein du groupe de travail à composition non-limitée chargé de la préparation de la 5e Conférence en question qui se tient chaque cinq ans, avec pour objectif d'évaluer le bilan et les acquis de la Convention et de concevoir une vision stratégique pour les cinq prochaines années, à la lumière des nouvelles menaces et défis en matière de sécurité sur la scène internationale. En outre, l'Algérie a participé activement à une retraite des ambassadeurs accrédités auprès de l'OIAC, où Mme Abdelhak a assuré la modération de la session sur la coopération et l'assistance internationale, dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques et l'OIAC. L'Algérie participe avec une délégation importante aux travaux de la 5e Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques qui a débuté lundi à La Haye. En marge de cette conférence, le Secrétariat exécutif du Comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, et en coordination avec le Secrétariat technique de l'OIAC, a organisé un évènement parallèle, lundi à La Haye, intitulé "Le renforcement des capacités dans le cadre de la coopération Sud-Sud". Ont assisté à la rencontre, des représentants permanents de plusieurs pays auprès de l'OIAC, des responsables de cette organisation, des diplomates et des experts de différentes nationalités. Au cours de cette rencontre, Mme Salima Abdelhak a souligné, dans son allocution d'ouverture, le rôle actif de l'Algérie et sa contribution aux activités de l'organisation en matière de renforcement des capacités, notamment au niveau régional.

### JUMELAGE ENTRE L'INCC/GN ET UN INSTITUT ALLEMAND

De leur côté, le secrétaire exécutif du Comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et le reste des intervenants ont mis en valeur les compétences théorique et pratique dont dispose l'Algérie dans les domaines de coopération, prévus par la Convention sur les armes chimiques. Ils ont aussi présenté l'état d'avancement des préparatifs relatifs à l'organisation du "CHEMEX Afrique", prévu à Alger du 23 septembre au 4 octobre prochains et qui devra porter sur le renforcement des capacités des pays africains pour une réponse multi-composante aux urgences chimiques.

Le programme "CHEMEX Afrique" s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 10 de la Convention sur les armes chimiques par le Secrétariat technique de l'OIAC, qui s'attèle à développer les capacités des Etats membres dans le domaine de l'assistance et de la protection contre les incidents et attaques liées à la guerre chimique, dans lesquelles des produits chimiques industriels toxiques sont utilisés. A noter qu'à l'occasion de la participation de la délégation algérienne à la 5e Conférence de La Haye, le secrétaire exécutif du Comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques a signé mardi au siège de l'OIAC, deux mémorandums d'entente relatifs au jumelage entre l'Institut national de criminalistique et de criminologie de la Gendarmerie nationale (INCC/GN) et l'Institut allemand de recherche des armées pour les techniques de protection et la protection contre les armes nucléaire, radiologique, biologique ou chimique. Le premier, portant fourniture d'appui dans le cadre du programme de l'OIAC de jumelage des laboratoires, a été signé avec le secrétariat technique de ladite organisation, tandis que le deuxième a été signé avec l'Institut allemand. Ce projet, d'une durée de 41 mois, vise à renforcer les capacités de l'Institut algérien dans des domaines liés à la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques pour l'usage de la chimie à des fins pacifiques. Il a pour objectif d'améliorer les performances de l'INCC/GN afin d'obtenir le statut de laboratoire désigné de l'OIAC et attester de leur maîtrise en matière d'analyse et d'expertise chimiques en relation avec la Convention.

**APS**

MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE

## 250 parlementaires africains en discutent à Johannesburg

Une délégation du Conseil de la nation a pris part, mardi, aux travaux de la 2e session ordinaire de la 6e législature du Parlement panafricain (PAP) dont les travaux ont été ouverts, à Johannesburg (Afrique du Sud), indique un communiqué du Conseil. La séance d'ouverture de cette session, placée sous le thème «Accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange africaine (ZLECAF)», a connu la présence du président des Iles Comores, Azali Assoumani, en sa qualité de président actuel de l'Union africaine (UA) et de la présidente du Parlement andin, Gloria Florez Schneider. Lors de l'ouverture des travaux, Azali Assoumani a prononcé un discours en présence de Gloria Flores Schneider, présidente du Parlement andin, en tant qu'invitée d'honneur. Au cours de cette session, plus de 250 parlementaires africains étudieront et débattront des voies et moyens pour accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), selon les plans nationaux de chaque Parlement membre. La tenue de cette session vient suite aux réunions des commissions permanentes tenues en mars 2023, afin de prendre connaissance de la présentation et de l'approbation des rapports émanant des travaux des commissions. Les rapports des commissions portent principalement sur l'information et les droits numériques, le changement climatique, la gouvernance et la gestion de la migration de main-d'œuvre, la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé africains, l'égalité des sexes. La situation de la paix et de la sécurité sur le continent sera également à l'ordre du jour de la session plénière. En marge de cette session, «le président du groupe parlementaire du front El Moustakbal, Fateh Boutbig, également membre permanent du Parlement panafricain, a tenu de nombreuses rencontres avec certains membres du Parlement africain et des représentants du corps diplomatique de divers pays africains, tels que les ambassadeurs de Libye et de Tunisie et un représentant de l'ambassade de l'État de Palestine, ainsi qu'un député africain pour Madagascar, ainsi que le président du groupe régional pour l'Afrique centrale, outre un représentant de l'Assemblée du peuple égyptien», conclut le communiqué.

**Y.B.**

A L'OCCASION DE LA 14ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UAR

## L'Algérie affirme sa volonté de renforcer la coopération avec les pays africains

Le ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani, s'est entretenu, mardi, à Abuja, au Nigeria, avec le directeur général de l'Union africaine de radiodiffusion, Grégoire Ndjaka, en marge de la 14e session de l'Assemblée générale de l'UAR. Au cours de cette rencontre, les deux parties ont évoqué «la coopération conjointe entre l'Algérie et les pays africains dans le domaine des médias, notamment entre les institutions médiatiques publiques algériennes (radio, télévision et audiovisuel) et leurs homologues africaines». A cette occasion, le ministre de la Communication a souligné, dans une déclaration à la presse, «la nécessité d'une coordination et d'un renforcement de la coopération médiatique, évoquant, la volonté de l'Algérie, sous l'impulsion du Président de la République, de renforcer la coopération de l'Algérie avec les pays africains, que ce soit dans le domaine bilatéral ou multilatéral». Bouslimani a, en effet, affirmé le souci de l'Algérie d'«incarner d'importants projets concrets dans divers domaines de la communication à dimension africaine», citant, à cet égard, le «Centre d'échange d'informations de l'UAR», que l'Algérie a réalisé à Bouchaoui, ainsi que le lancement de «Radio Africa FM», à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse. Pour sa part, le directeur général de la Commission africaine a salué «les efforts considérables déployés par l'Algérie pour tout ce qu'elle réalise dans l'intérêt de l'Afrique».

**Y.B.**

# Sénat : trois projets de loi adoptés

**Défendant le projet de loi relatif à la prévention et au règlement des conflits collectifs du travail, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a souligné que ce texte permettra de dégager des solutions viables en réponse aux conflits collectifs du travail. Il a ajouté que le projet de loi favorisera «les fondements de la paix sociale, la rentabilité économique et le développement social (...).**

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, lors d'une séance plénière, trois textes de loi. Il s'agit des projets de loi relatifs à la prévention et au règlement des conflits collectifs du travail et à l'exercice du droit à la grève, au texte de loi monétaire et bancaire et les règles de comptabilité publique et de gestion financière. Pour ce qui se rapporte au premier projet de loi, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a souligné que cette loi permettra d'«organiser l'une des manifestations les plus importantes des conflits collectifs du travail et d'atteindre l'équilibre dans le monde du travail». Il a ajouté que le texte soutiendra également «les fondements de la paix sociale, de la rentabilité économique et du développement social en favorisant le dialogue social», poursuivant que «la réforme des lois relatives aux relations du travail, en premier lieu les relations collectives du travail, est nécessaire pour soutenir et accompagner les grandes réformes stratégiques, politiques, économiques et sociales de l'Algérie». Les sénateurs ont également adopté, à l'unanimité, le texte de loi monétaire et bancaire visant au renforcement de la gouvernance et des prérogatives de la Banque d'Algérie ainsi que la modernisation du système bancaire. A l'issue du vote, le ministre des Finances, Laziz Faïd, a mis en avant «l'importance des dispositions contenues dans cette loi ainsi que les perspectives qu'elle ouvre en matière de développement et de diversification des produits bancaires, en sus de l'accompagnement des mutations marquant le secteur bancaire et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du programme du gouvernement relatif à la réforme financière». Selon lui, cette loi tient compte de «l'impact de l'évolution technologique sur le secteur bancaire, notamment en ce qui concerne l'introduction de la monnaie numérique à la banque, outre l'encadrement de la dématérialisation des transactions avec les établissements bancaires et les prestataires des services de paiement». Pour sa part, la Commission des affaires économique et financière a affirmé, dans son rapport complémentaire, que la loi monétaire et bancaire intervenait dans «le cadre du renforcement de la dynamique engagée par les pouvoirs publics, en vue d'édifier une Algérie nouvelle basée sur l'économie de la connaissance, le numérique, la promotion de l'économie verte et l'utilisation massive des technologies modernes». La même instance a recommandé la poursuite des efforts pour «la promotion de la finance islamique, tout en assurant la protection aux cadres dirigeants au niveau du secteur bancaire», appelant, par la suite, à assurer toutes les «conditions propices» pour la réussite de l'opération de lancement du dinar numérique. La loi sur les règles de comptabilité publique et de gestion financière vient remédier à des insuffisances majeures Les représentants de la Chambre haute du Parlement ont, d'autre part, voté à l'unanimité, pour la loi sur les règles de comptabilité publique et de gestion financière, un texte qui vise principalement à conférer davantage de transparence à la gestion pour un suivi optimal et plus efficace des finances publiques. Lors se son intervention, Faïd a souligné que cette loi «vient remédier à des insuffisances majeures qui limitaient le rôle du système de comptabilité comme outil moderne de gestion des finances publiques», ajoutant qu'elle permettra «d'introduire les normes comptables internationales dans le système national afin d'améliorer la performance dans la maîtrise du prévisionnel comptable, de définir la responsabilité de chaque intervenant dans le processus des entrées et des sorties d'argent, et de fournir des informations de qualité pour une meilleure gestion des dettes et de la trésorerie». La Commission des affaires économique et financière a, quant à elle, expliqué que le texte de loi vise à «améliorer l'efficacité dans la gestion de l'argent public à travers la bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne la qualité des opérations d'élaboration du prévisionnel comptable et l'implication de tous les intervenants au processus des entrées et sorties d'argent». La commission a appelé à «accélérer la promulgation des textes d'application, en vue de clarifier les procédures de comptabilité et des finances devant être suivies par les agents concernés par l'exécution du budget».

**Y. B.**

# Conseil de sécurité de l'ONU : Bendjama fait la promotion de la candidature de l'Algérie

Le représentant permanent de l'Algérie à New York, l'ambassadeur Amar Bendjama, a fait la promotion de la candidature de l'Algérie pour un siège de membre non-permanent au Conseil de sécurité lors du mandat 2024-2025, lundi lors d'une conférence-débat au siège de l'ONU. Lors de cet événement organisé par la Fédération mondiale des associations pour les Nations unies, Bendjama a, tout en indiquant que l'Algérie prépare résolument le mandat à venir, rappelé la déclaration du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de son discours à la Conférence des ambassadeurs, le 8 novembre 2021, quand il avait affirmé que « dans la lignée de l'effort de l'Algérie de contribuer activement par des idées et des initiatives innovantes afin de renforcer le multilatéralisme, la priorité est donnée au mandat de notre pays au Conseil de sécurité, afin de contribuer de manière significative aux efforts internationaux visant à maintenir la paix et la sécurité internationales ». Soulignant que la candidature de l'Algérie bénéficie de l'endossement de l'Union africaine (UA), de la Ligue des Etats arabes ainsi que de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le diplomate a décliné les principales priorités et engagements que l'Algérie aspirera et s'efforcera d'accomplir en tant que membre élu du Conseil de sécurité. « Qu'il s'agisse des conflits et crises inscrits à l'ordre du jour, des questions thématiques ou des méthodes de travail du Conseil de sécurité, l'Algérie ne ménagera aucun effort pour travailler en étroite collaboration avec tous les membres, individuellement et collectivement, pour contribuer à l'accomplissement de la noble mission de maintien de la paix internationale et la sécurité », a-t-il dit. Bendjama a mis en exergue le capital d'expertise de l'Algérie des situations sur le terrain ainsi que son expérience en tant que membre de nombreuses instances traitant de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et continental, en assurant qu'elle était disposée à partager ses évaluations, analyses et propositions constructives dans chaque processus de consultation et de prise de décision en coordination et en coopération avec les membres du Conseil. Il a, dans ce même cadre, mis en lumière certains domaines clés tels que l'importance du renforcement des mécanismes appropriés existant pour le règlement pacifique des conflits et la promotion du rôle des organisations régionales, notamment l'UA et la Ligue arabe.

## DÉFENSE DU MULTILATÉRALISME ET DU DROIT INTERNATIONAL

Tout en faisant savoir que l'Algérie sera à « l'avant-garde » de la défense du multilatéralisme et du droit international, il a souligné qu'elle « œuvrera au redressement des injustices auxquelles sont confrontés les peuples opprimés et les sans-voix ». Abordant la question de la lutte contre le terrorisme, Bendjama a, tout en soulignant la nécessité de déployer des efforts consolidés pour une approche globale et intégrée, rappelé l'expérience « unique et bien connue » de l'Algérie dans ce domaine où, a-t-il relevé, « pendant une décennie, elle a combattu et vaincu le terrorisme. Nous étions seuls dans ce combat », a-t-il rappelé. « Nous sommes toujours prêts à partager notre propre expérience dans ce domaine », a ajouté le diplomate. Bendjama a, par ailleurs, affirmé que l'Algérie contribuera aux efforts, au sein du Conseil de sécurité et au-delà, visant à le rendre « plus crédible, responsable, cohérent, inclusif et transparent pour assurer un équilibre entre efficacité, flexibilité, adaptabilité et transparence, et ce dans le cadre du respect des dispositions de la Charte des Nations unies et de tous les documents pertinents ». Il a tenu, enfin, à rappeler la position de l'Algérie quant à la réforme du Conseil de sécurité, soulignant à ce propos l'engagement d'Alger sans réserve pour la position africaine commune dans sa quête légitime de réparer l'injustice historique contre l'Afrique, en élargissant la représentation du continent dans les catégories de sièges permanents et non-permanents dans cet organe.

**R. N.**

APPROVISIONNEMENT EN EAU

# Spécialistes et entreprises tentent de comprendre le tableau d'ensemble

**Le Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau «SIEE-Pollutec », dont c'est la 18e édition cette année, « devrait contribuer à l'amélioration du service public en matière d'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'irrigation agricole »...**

La 18e édition du Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau «SIEE-Pollutec 2023» s'est ouverte, mardi 16 mai, à la Safex (Société algérienne des foires et expositions) aux Pins maritimes, à Alger, avec la participation de plus de 140 entreprises nationales et étrangères venues de 14 pays. L'ouverture de cette manifestation s'est tenue en présence du ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, accompagné du ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, de la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, et du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni. A cette occasion, Derbal a souligné «l'importance de ce Salon qui constitue un espace d'échanges entre les professionnels du secteur, permettant également de découvrir les nouveautés et les dernières innovations dans le domaine de la gestion et des équipements d'eau». Le ministre a estimé que «ce type de manifestation économique devrait contribuer à l'amélioration du service public en matière d'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'irrigation agricole». De son côté, Ali Aoun a appelé les opérateurs, lors de sa tournée dans les stands du Salon, à «redoubler d'efforts pour asseoir une véritable dynamique industrielle». Par la même occasion, le ministre a inspecté les différents pavillons de cette exposition qui a vu la participation de nombreuses institutions nationales et internationales. Au cours de son entretien avec les participants, Aoun a mis l'accent sur «la nécessité d'exploiter toutes les capacités productives accordées par le secteur de la sous-traitance dans le financement de ce type d'institution, notamment dans le domaine des pièces détachées et de la fourniture de divers appareils». Un riche programme comprenant des conférences sur les thèmes phares du marché de l'eau avec de nombreux sujets seront abordés à cette occasion, notamment le dessalement de l'eau de mer, l'épuration des eaux usées et leur réutilisation ou encore la qualité des produits. Ce Salon, qui a attiré, l'année écoulée, plus de 7 000 visiteurs professionnels, constitue également une occasion de découvrir les grandes réalisations du secteur et ses perspectives. Différentes agences, sous tutelle du ministère de l'Hydraulique, ont pris part à ce Salon, à l'instar de l'Agence de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE), l'Office national d'irrigation et de drainage (ONID), l'Algérienne des eaux (ADE), l'Office national d'assainissement (ONA), l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) et l'Agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH). Cet événement, qui se tiendra jusqu'au 18 mai courant, mettra en relation des responsables algériens et internationaux du secteur de l'Eau.

**Y.B.**

# Pêche au thon rouge : 32 thoniers participent à la campagne de 2023

Trente-deux thoniers, dont trois de construction locale, prendront part à la campagne de pêche au thon rouge pour l'année 2023, qui débutera le 26 mai, a annoncé, le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani. Outre la hausse du nombre de thoniers, passé de 29 navires l'année dernière à 32 pour cette année, cette nouvelle campagne sera marquée par une augmentation de 5 % du quota de pêche de l'Algérie du thon rouge, passé à 2.023 tonnes, contre 1.650 tonnes l'an dernier, ainsi que l'embarcation d'étudiants stagiaires des instituts et centres de formation du secteur, a souligné le ministre. Il s'exprimait lors d'une réunion avec les professionnels de la pêche en haute mer, tenue au siège de la direction de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya d'Alger, à Ain Benian. Affirmant que cette activité de pêche contribue au développement de l'économie nationale, le ministre a souligné que l'opération d'exportation d'une partie de thon rouge génèrera plus de 27 millions de dollar, en sus de la création de postes d'emplois. Estimant que la pêche au thon revêt ''une importance capitale'', M. Badani a indiqué qu'une formation de deux jours a été dispensée aux staffs qui prennent part à cette campagne de pêche en haute mer, axée sur la sécurité navale, les signalisations navales et l'envoi des messages. Le ministre a aussi assuré que l'amélioration des performances des staffs qui participent à cette campagne de pêche en haute mer, leur permet ''d'accéder à de nouvelles zones de pêche et ouvre de nouveaux perspectives pour le secteur de la pêche''. Dans la foulée, M. Badani a salué les efforts consentis par les cadres du secteur et ceux des autres départements ministériels qui se sont déployés pour faciliter les démarches administratives nécessaires à l'opération de sortie des bateaux des ports et de navigation dans les eaux territoriales internationales notamment. Il a également invité les staffs de la campagne de pêche au thon rouge au respect de la réglementation nationale et internationale applicables dans la pêche en haute mer et à donner ''une bonne image de l'Algérie'', rappelant qu'aucune infraction n'a été relevée l'an dernier à l'encontre des bateaux battants pavillons national. Aussi, le ministre a encouragé les staffs de pêche en haute mer à faciliter les missions des inspecteurs nationaux et ceux de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), les appelant également à accompagner les étudiants stagiaires dans leur apprentissage.

### Une cellule de suivi installée au ministère

M. Badani a, par ailleurs, affirmé qu'une cellule de suivi sera installée au ministère pour suivre la campagne de pêche au thon rouge qui devra se poursuivre jusqu'à fin juin prochain. Intervenant à l'occasion, l'inspecteur principal de la pêche à la direction de la pêche et d'aquaculture de Boumerdes, Ahmed Bouhamar, a indiqué que chaque navire détenteur d'un permis de pêche de thon rouge est accompagné d'un inspecteur national et un autre de l'ICCAT. Il a relevé que les missions des inspecteurs sont axées notamment sur le contrôle du respect des conditions de pêche conformément aux réglementations en vigueur.

Dans des déclarations à la presse, Ali Laib, préparateur de bateau ''Maroua'' de la wilaya de Skikda qui participe pour la deuxième année consécutive à la campagne de pêche au thon rouge, a assuré que l'expérience de l'année dernière était '' très enrichissante et bénéfique''.

**APS**

ABDELAZIZ MEDJAHED, DG DE L'INESG :

# «L'Algérie et le Nigeria jouent un rôle actif au profit des pays consommateurs d'énergie»

Le directeur général de l'Institut d'études stratégiques globales, Abdelaziz Medjahed, affirme sur les ondes de la Radio nationale, que «la visite d'une délégation de l'Institut nigérian d'études stratégiques et politiques en Algérie s'inscrit dans le cadre de la consolidation des relations avec les pays frères pivots en Afrique», considérant que «le Nigeria est un pays qui jouit d'une importance stratégique en Afrique». Soulignant les principes immuables de l'Algérie, l'invité de la Radio a expliqué que «les positions, principes et aspirations de l'Algérie n'ont pas changé», rappelant «le rôle de l'Algérie et sa proposition pour l'unité de l'Afrique et la pose d'une pierre angulaire pour la construction d'une organisation qui unit toutes les puissances africaines». En outre, le même responsable a expliqué que de nombreux pays africains reconnaissent le soutien «indéfectible de l'Algérie» dans le recouvrement de leur indépendance, en citant les propos des dirigeants africains Nelson Mandela et Amilcar Cabral, qui décrivaient l'Algérie comme «La Mecque des révolutionnaires et qui prône toujours la liberté des peuples du monde». Etayant son argumentaire quant au rôle inestimable joué pour l'Algérie pour l'unité arabe, Abdelaziz Medjahed a tenu à rappeler, une fois de plus, les positions fermes de l'Algérie qui ne changent pas, avec «le retour de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes, après avoir été abandonnée par de nombreux pays arabes, et la réponse à la tentative d'infiltration sioniste de l'Union africaine, confirmant que la parole de l'Algérie est influente et entendue en Afrique et dans le monde». C'est pourquoi, l'invité de la Radio a souligné que «l'Algérie et le Nigeria jouent un rôle actif et incontournable au profit des pays consommateurs d'énergie» et que «le projet du gazoduc Algérie-Nigeria sera bénéfique aux pays environnants de la région (Niger, Mali, Mauritanie, Libye) et d'autres pays». Enfin, Medjahed a tenu à souligner que «depuis les années 1970, l'Algérie pratique une politique de bon voisinage». Il est utile de rappeler qu'une importante délégation de l'Institut national nigérian d'études politiques et stratégiques est en visite à Alger depuis dimanche dernier. Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des échanges entre les deux pays qui se caractérisent par d'importants projets de coopération, s'est poursuivie, dimanche, à l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG). Le directeur général de l'Inesg a, à cette occasion, rappelé qu'il s'agit de «la troisième visite de cette délégation en Algérie. Ce qui nous a permis de montrer les véritables capacités économiques de notre pays et ses ambitions, mais aussi le rôle qui lui revient de jouer et qu'il mérite au niveau international», a précisé Abdelaziz Medjahed.

**R. E.**

# Mascara : protéger et valoriser le site archéologique romain Ala Miliaria

**Des démarches ont été entamées, depuis le début de cette année, pour classer ce site archéologique comme patrimoine matériel national. Ces procédures comprennent, en première phase, l'élaboration d'un dossier pour inscrire ce site sur la liste d'inventaire supplémentaire proposée pour classement comme patrimoine matériel national, sous la supervision des spécialistes du service du patrimoine culturel de la direction précitée...**

Le site archéologique datant de la période romaine Ala Miliaria, situé dans la commune d'El Beniane (Mascara), fait l'objet d'intenses efforts visant à le protéger de tous les dangers humains ou naturels susceptibles de le détériorer. Ce site archéologique s'étendant sur une surface de 4,5 hectares est constitué de vestiges rocheux édifiés par l'armée romaine en l'an 201 JC, selon la responsable de la direction locale de la culture et des arts, affirmant que des efforts sont actuellement menés pour l'aménager en vue de le préserver. Dans ce contexte, des démarches ont été entamées, depuis le début de cette année, pour classer ce site archéologique comme patrimoine matériel national, indique-t-on à la direction de la culture. Ces procédures comprennent, dans sa première phase, l'élaboration d'un dossier pour inscrire ce site sur la liste d'inventaire supplémentaire proposée pour classement comme patrimoine matériel national, sous la supervision des spécialistes du service du patrimoine culturel de la direction précitée. Ce classement contribuera à l'inscription d'une fouille scientifique, en coopération avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi qu'à l'affectation de fonds financiers pour sa restauration et la réalisation d'un mur de soutènement de protection et une voie pour y accéder. Depuis le début de l'année en cours, la direction de la culture a initié un programme de visites pédagogiques sur ce site au profit des élèves des établissements scolaires, des stagiaires des centres de formation professionnelle, des étudiants universitaires et des adhérents à des associations à caractère culturel, juvénile et sportif pour le faire découvrir. D'autre part, dans le cadre du programme du mois du patrimoine pour l'année en cours, des conférences et des interventions scientifiques ont été programmées pour mettre la lumière sur ce site archéologique, notamment en termes académiques, avec la contribution d'enseignants et de chercheurs de l'Université Mustapha Stambouli de Mascara , selon la même source.

### UNE PRÉSENCE ROMAINE À MASCARA

Le site Ala Miliaria est considéré comme l'un des vestiges archéologiques les plus importants témoignant de la période de la présence romaine dans la wilaya de Mascara puisqu'il revêt un caractère et une valeur historique et civilisationnelle incontestable avec une richesse d'objets archéologiques.

Les vestiges sont localisés dans la commune d'Aïn Beniane, sur la rive nord de l'oued Taguia. Le site a été édifié en l'an 201 comme garnison romaine durant l'ère de l'empereur Septimius Sévèrus, selon la Direction locale de la culture. Ce monument est considéré comme l'un des camps romains les plus importants situés aux frontières de la deuxième ligne défensive de la province de Maurétanie césarienne.

Il est constitué de tours de vigie ainsi que des vestiges en pierre du poste de commandement de l'armée romaine, un mur extérieur et une église donatiste. Les résultats des fouilles menées en 1899 ont prouvé que la superficie de ce camp atteint environ 4,5 hectares. Il est considéré comme le plus grand du genre en Afrique, selon la même source. Une étude archéologique menée dans les années 1830, indique qu'au 5ème siècle de l'ère chrétienne, une église donatiste a été construite à proximité de ce camp. Des restes de fresques portant des inscriptions en latin, ont été découverts et fait l'objet de recherches approfondies par des archéologues de plusieurs universités du pays. Afin de protéger ce site archéologique, la direction de la culture a récemment pris attache avec les services de la commune d'Aïn Beniane pour réaliser une voie accès menant vers le site ainsi que la pose d'une clôture dans le cadre des efforts visant à le valoriser.

**APS**

# Constantine : 184 milliards de centimes consacrés au développement social et économique des communes

Le wali de Constantine, Abdelkhalek Sayouda, a présidé une réunion du conseil de wilaya en présence du secrétaire général de la wilaya, a indiqué la cellule de communication de la wilaya. Selon la même source, la réunion a porté sur l'étude de plusieurs dossiers concernant différents secteurs. Concernant la préparation de la saison estivale 2023, il a été mis l'accent sur «la mise en œuvre des instructions du ministre de l'Intérieur avec la mobilisation de tous les élus et administrateurs pour étudier tous les aspects et fournir les conditions nécessaires pour un bon accueil des touristes». A cet égard, le wali a ordonné les P/APC d'«établir un programme régulier d'enlèvement des ordures, d'intensifier les opérations de surveillance et d'assainir l'environnement, notamment en ce qui concerne les campagnes d'éradication des insectes, et d'intensifier le contrôle des commerces et tout ce qui touche à la santé publique». Il a aussi ordonné de «recenser les salles de fêtes, de faire un décompte complet des espaces verts et des parcs publics, de lancer les opérations relatives à la réhabilitation des routes, de recenser toutes les piscines et d'ouvrir celles qui sont en voie d'achèvement, de faire un recensement général des maisons de jeunes pour qu'elles soient prêtes à recevoir les visiteurs en provenance des wilayas du Sud». Le wali a également chargé le directeur des transports d'élaborer «un plan pour la saison estivale, notamment le schéma bleu, tout en poursuivant le processus d'attribution de deux trains vers les villes côtières, notamment Jijel et Skikda». ll a aussi chargé les P/APC de veiller à ce que les commerçants «améliorent leurs façades conformément à la loi, d'élaborer des programmes culturels, sportifs et touristiques». Le wali a demandé qu directeur du commerce d'«accélérer le règlement des besoins de la saison estivale en matière de restauration, d'intensifier les opérations de surveillance des parkings». Le wali a insisté sur l'obligatoire de «signaler toute panne qui touche les réseaux d'eau potable, d'électricité et de gaz pendant la saison estivale et de les réparer immédiatement, de recenser les fuites d'eau et de respecter les opérations inscrites dans le cadre du programme d'appui au développement social et économique des communes». «Le directeur de l'administration locale a fait le point sur la situation globale des programmes dans les communes concernées, où l'avancement physique des différents processus s'est articulé autour de projets prioritaires pour l'approvisionnement des citoyens en eau potable, l'éclairage public, l'aménagement urbain et l'éducation», est-il indiqué dans le communiqué. Pour rappel, ces programmes sont financés par le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales et la couverture financière allouée est estimée à 184 milliards de centimes. Le total des opérations programmées est de 146, réparties entre les communes de la wilaya. A cet égard, le wali a ordonné l'accélération des procédures et a accordé aux chefs des APC concernées un délai d'une semaine pour lancer les opérations non encore lancées et rattraper le retard dans la réalisation de celles qui sont actuellemnt en travaux. Lors de cette réunion, on a également étudié les propositions de programmes dans le secteur des travaux publics pour l'année 2024.

**R. R.**

# Timimoun : atelier de formation sur les techniques de construction en terre crue

Une quinzaine de participants prennent part à un atelier de formation sur les techniques de construction en terre crue à Timimoun à l'initiative du Centre algérien du Patrimoine culturel bâti en Terre (CAPTERRE) dans le cadre de la célébration du mois du patrimoine (18 avril-18 mai). L'organisation de cette session de formation vise à valoriser et à préserver les métiers traditionnels ayant un rapport à l'architecture en terre, ont-ils souligné. Un des participants à cet atelier, Oualid Aïchouche, spécialiste en architecture et urbanisme a précisé qu'en utilisant des matériaux de construction innovants, « l'architecture en terre permettra de protéger l'environnement et économiser l'énergie, sans négliger sa contribution à l'investissement touristique et au développement local dans les régions sahariennes » De son côté, Lotfi Mehri, propriétaire d'une start-up, spécialisée dans l'architecture écologique, a souligné l'importance de telles sessions de formation susceptibles de « permettre aux participants d'acquérir des connaissances dans le domaine de l'architecture en terre, mais aussi de les encourager à réaliser des projets en argile crue, adaptée aux spécificités environnementales et socio-économiques ». Le programme de l'atelier de formation qui s'étalera sur une semaine, englobe des séances théoriques et pratiques sur les techniques de construction en terre crue (matériau non transformé chimiquement et qui n'a pas fait l'objet de cuisson) et la réalisation de maquettes d'architecture en argile, selon Alaeddine Belouaar, sous-directeur du CAPTERRE.

**R. R.**

DOCUMENTS D'HISTOIRE

# Jean Clavel, un grand ami de l'Algéri

**La presse locale de Malakoff nous a appris la disparition de Jean Clavel, survenue le 4 mai. Pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est une grande figure des amis de la Révolution algérienne qui nous quitte. Né le 11 mars 1937 à Paris, Jean Clavel grandit à Malakoff. Ouvrier de profession, il fut élu de la Ville de 1965 à 2001.**

Fils d'Aimé Clavel, garçon d'hôtel puis métallurgiste, et d'Angèle Gibert, femme de chambre puis matelassière, Jean Clavel était titulaire du CEP et suivit un apprentissage de tourneur. Durant son enfance à Malakoff, ses parents étaient électeurs communistes et lisaient régulièrement l'Humanité-Dimanche. Ils adhérèrent au PCF en 1958. Au centre d'apprentissage, Aimé Clavel fut également marqué par l'enseignement de son professeur d'histoire en qui il reconnut plus tard un militant communiste. En 1954, à dix-sept ans, il entra chez Hispano-Suiza à Bois-Colombes (Seine, Hauts-de-Seine) et se syndiqua immédiatement à la CGT. L'année suivante, il adhéra à l'UJRF, puis entra au Parti communiste en janvier 1956. Il fut délégué au congrès de reconstitution de la JC en décembre 1956 et participa à son développement chez Hispano-Suiza ainsi qu'à la défense des revendications des jeunes salariés. Le contexte de l'entreprise, où le PCF et la CGT étaient solidement implantés, et les premières mobilisations contre la guerre d'Algérie furent des expériences décisives de ses premières années militantes et professionnelles.

### PARCOURS D'UN MILITANT ANTI-GUERRE D'ALGÉRIE

En 1954, Jean Clavel se syndiqua à la CGT au sein de l'entreprise Hispano-Suiza à Bois-Colombes. Deux ans après, il adhéra au Parti communiste français.

Délégué au congrès de reconstitution de la Jeunesse Communiste, il fut fortement engagé dans la défense des revendications des jeunes salariés.

Appelé en 1957 pour la guerre d'Algérie, il refusa son affectation, ce qui lui valut d'être emprisonné pendant 4 mois puis jugé par le tribunal militaire aux armées. Il subit ensuite en permanence la répression des autorités militaires et une série de réaffectations disciplinaires. Il est emprisonné à la section d'Albertville, puis envoyé au bagne militaire de Tinfouchy dans le Sud saharien. Il est libéré en 1960.

Secrétaire permanent de la section du PCF de Malakoff en 1964, il devint élu au conseil municipal de la Ville en 1965 en tant que premier adjoint de Léo Figuères puis de Catherine Margaté aux Finances, au Personnel et à l'Urbanisme. Il resta membre du conseil municipal jusqu'en 2001. Ce fut un élu rigoureux dans ses dossiers et à qui la municipalité doit beaucoup.

Membre de nombreuses associations, notamment le Mouvement de la paix, ce fut un homme de conviction, fortement engagé dans les combats anticolonialistes, dont celui contre la guerre d'Algérie. Son action a profondément imprégné la construction du Malakoff d'aujourd'hui.

Ouvrier chez Hispano-Suiza dans une usine de Bois-Colombes, Jean Clavel reçoit son ordre de mobilisation en 1957. Il est affecté dans une base de l'OTAN, à Luxueil les bains, en Haute Saône. Agé de 20 ans, militant communiste, il s'inspire de plusieurs autres « soldats du refus » et écrit une lettre au Président de la République pour lui dire que le combat du peuple algérien lui paraît juste et lui signifier son refus d'aller combattre en Algérie.

Placé en cellule régimentaire pendant quatre mois – officiellement pour « tentative de démoralisation de l'armée » – on le pousse à renoncer à sa démarche, en vain. Transféré à la prison militaire de Montluc à Lyon, inculpé pour refus d'obéissance, il conteste l'instruction, ce qui lui vaut d'être traduit devant un tribunal militaire en mars 58 qui le condamne à 8 mois de prison. Cité à comparaître sans instruction préalable, il est condamné à trois mois de prison. Il les passe à Montluc, à l'isolement.

### MUTÉ DANS LE SAHARA

Puis, on le libère et sa feuille de route l'emmène à Aix en Provence. Un mois plus tard, nouvelle affection et départ pour Metz. Il se demande alors si l'armée ne le pousserait pas à déserter.

Son arrivé à Metz avec quelques jours de retard lui vaut de retourner un mois au cachot. A sa sortie, on l'envoie finalement en « section spéciale », au pénitencier militaire d'Albertville.

Soumis là au régime le plus dur qu'il ait connu sans que quiconque lui ait encore signifié son motif d'enfermement, il restera sept mois au cachot, à l'isolement, sans lire ni voir qui se soit. Souvent, le matin, l'eau est gelée. Il n'a pas de lit. Il maigrit.

Au bout de quelques mois il s'aperçoit que l'armée n'expédie pas le courrier qu'il adresse à ses parents. A l'extérieur, les protestations se multiplient et sous cette pression, l'armée finit par le placer dans une cellule un peu plus grande. Dotée d'un poêle et d'un lit. Un jour, le capitaine du pénitencier lui annonce sa mutation vers la section spéciale de Timfouchi, dans le « département des oasis ».

Au fond du désert sud-saharien, il découvre un camp proche des « Bat d'Af » où le capitaine – « un fou » – a récemment fusillé lui-même deux soldats évadés puis repris. « Le matin, quand on se levait, on était pas sûr de se coucher le soir… »

Un courrier envoyé en métropole dénonçant les conditions de vie dans la section spéciale et publié dans un numéro spécial du Secours Populaire finit par alerter les autorités militaires. Une commission d'enquête sera nommée. Blessé, victime d'un début de gangrène, Jean Clavel est évacué vers Tindouf où il restera trois mois à l'infirmerie.

De retour à Timfouchi, il sera finalement libéré de ses obligations militaires, l'armée ayant comptabilisé ses deux ans passés à l'isolement dans diverses prisons, pénitenciers et sections spéciales comme comme temps de service militaire.

Le 2 mai 1957, Jean Clavel fut appelé pour effectuer son service militaire dans l'armée de l'Air. Après avoir achevé ses classes en Allemagne, il fut affecté à la base de Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône) où il apprit, en septembre 1957, le départ de son unité pour l'Algérie. Au cours d'une permission, il découvrit dans l'Humanité que des jeunes communistes, et en particulier le fils du député communiste Léandre Letoquard*, avaient refusé de servir en Algérie. Il consulta alors les militants de son entreprise et la direction de la JC qui le soutinrent dans sa décision de refuser son affectation en Algérie, décision transmise par courrier au Président de la République. Il avait pris soin de donner à ses camarades les moyens d'organiser la mobilisation en sa faveur. Sa lettre au Président fut publiée par l'Humanité et une délégation des communistes d'Hispano-Suiza était déjà en Haute-Saône pour le soutenir au moment de son arrestation. Il fut emprisonné à Luxeuil-les-Bains pendant quatre mois, puis transféré à la prison militaire de Montluc à Lyon (Rhône). Il passa devant le tribunal militaire à Lyon, en mars 1958, en présence de nombreux soutiens et fut seulement condamné à trois mois de prison. Toutefois, à sa sortie de la centrale de Montluc, il subit la répression des autorités militaires qui lui imposèrent une série de réaffectations disciplinaires avant de le mettre à nouveau aux arrêts. Il purgea alors une peine de huit mois au pénitencier militaire d'Albertville, avant d'être envoyé par décision ministérielle à la section spéciale de Tinfouchy, dans le Sahara algérien. Il fut libéré fin décembre 1960.

Jean Clavel, qui avait été licencié de chez Hispano-Suiza pendant son emprisonnement, fut réintégré grâce à la mobilisation des salariés et militants de l'entreprise. Il reprit ses activités à la JC et participa notamment à une délégation de plus de trois mois à Cuba, à l'issue de laquelle il fut à nouveau licencié. Subissant la répression patronale et un suivi permanent de la DST après son voyage à Cuba, il fut contraint de travailler dans de petites entreprises de la banlieue sud. Il milita alors sur la base locale à Malakoff, dans la fédération Seine-Sud et devint, en 1964, secrétaire permanent de la section Malakoff. En 1968, après la formation des départements de banlieue parisienne, il entra au comité fédéral des Hauts-de-Seine. Il suivit les cours des écoles centrales d'un mois et de quatre mois. En 1965, Jean Clavel fut élu au conseil municipal de Malakoff et devint deuxième, puis premier adjoint au maire Léo Figuères*. Il resta membre du conseil municipal de Malakoff jusqu'en 200

RÉVÉLATIONS
A TIMFO
des soldats

Jean Clavel fut m
diverses association
Mouvement de la
Secours populaire, la
tion nationale du loge
sociation de la cause a
le et, en particulier,
tions d'amitié inte
comme France-Cuba
Tchécoslovaquie.

### JEAN CLAVEL AVAIT ÉVELINE CAUDRON EMPLOYÉE, MILITAI COMMUNISTE. ILS DEUX ENFANTS.

Pendant 40 ans Jean
jamais parlé de la gue
rie. Comme tous les h
sa génération, il s'est
40 ans Jean n'a rien
qu'il a vécu entre 195
dans son entourage
seulement qu'il avait
combattre en Algérie,
Quand j'ai rencontré
plus de 10 ans, c'était
re fois qu'il parlait. Je
soldat du refus, il n'a
té, il n'a pas quitté la
n'a pas manqué à
contraire il a répondu
a accepté son incorpo
il a refusé de porter
pour combattre le pe
rien. Ce refus lui a
envoyé au bagne de T
dans le sud Algérien
était un acte militan
niste, engagé contre c
coloniale.

### « GUERRE D'ALGÉR LES SOLDATS DU R

Dans le film « Guerre
les soldats du refus »,
et
au
an
da
gu
gé
ter
tér
ess
Tra
du
sec
de
sér
me
Alg
ine
mé
du
20

### SU MI D' FR EN

### COMBIEN VOULAIE FAIRE CETTE GUERI

Ils sont près de 12 0
refusés, d'une manièr
autre, de participer à
re, soit 1% des appelé
de devenir les « dorm
» d'une guerre qui n'
leur, certains firent
Déserteur de Boris VI
Ils écrivirent des lettr

DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

# e, nous quitte en ce mois de mai 2023

01.
embre de
s dont le
paix, le
Confédéra-
ement, l'As-
anticolonia-
d'associa-
ernationale
et France-

**T ÉPOUSÉ
,
NTE
EURENT**

Clavel n'a
erre d'Algé-
hommes de
tu. Pendant
dit de ce
57 et 1960,
on savait
refusé de
pas plus.
Jean, il y a
la premiè-
an a été un
pas déser-
a France, il
l'appel, au
à l'appel, il
ration mais
les armes
euple algé-
valu d'être
TIMFOUCHI
n. Son acte
t. Commu-
ette guerre

**IE :
EFUS »,**

d'Algérie :
Jean Clavel
quelques
tres
ciens sol-
ts de la
erre d'Al-
rie appor-
nt des
moignages
sentiels.
anscription
premier
cond épiso-
de « La
rie docu-
entaire » : «
gérie, les
effables
émoires »,
04 mai
21.

**UR LES
LLIERS
APPELÉS
RANÇAIS
N ALGÉRIE
NT LA
RE ?**

000 à avoir
re ou d'une
cette guer-
es. Refusant
eurs du val
était pas la
comme le
AN.
es au prési-

dent René COTY et à son successeur De Gaulle, et ils finirent en prison, en métropole ou en Algérie dans les bagnes ou les « bats-d'Af » (bataillons d'Afrique). On les a appelés « les soldats du refus ».

Alban LIECHTI et Jean CLAVEL les deux premiers d'entre eux n'ont pas attendu le « Manifeste des 121 » pour s'opposer à cette guerre coloniale. Lâchés par le PCF, ils se souviennent de la note. Plutôt salée.

Gérard MORDILLAT, écrivain, cinéaste : Moi, j'avais 10 ans pendant la Guerre d'Algérie. Mon frère avait été appelé en Algérie. Et, tous mes copains d'école avaient, qui un frère, un cousin, un voisin. Donc, c'était une chose quand même qui était très présente dans nos têtes, même si on vivait la guerre par procuration. On attendait le courrier, on se demandait ce qui se passait. Il y avait ce qu'on pouvait lire dans les journaux, entendre à la radio. Et puis, pour les parents, il y avait l'angoisse de voir le fils partir en Algérie, puisque pour beaucoup ça voulait dire aller se faire tuer en Algérie.

Jean CLAVEL :
«L'Algérie? Je refuse!»

Alors, il n'y avait peut-être pas une expression publique de cette inquiétude et de cette conscience, puisque qu'on s'adressait a priori aux politiques ou à ceux à qui on accorde la parole. Mais je crois que sur un plan populaire, moi, j'ai grandi et vécu dans le 20e arrondissement, entre Belleville et Ménilmontant, je veux dire c'était très fortement présent, et ça l'est encore aujourd'hui à travers des amis que j'ai.

Alors, c'est vrai que c'était lointain, mais en même temps, c'était présent aussi. Dans la classe il y avait des enfants d'origine algérienne, qui on demandait pourquoi, qu'est-ce qui se faisait. Ils étaient comme nous, des copains d'école, quoi. Donc, il y avait ça. Mon vrai souvenir, réel, direct, c'est l'interrogation par rapport à nos copains d'école. Le petit Jacky Saïd, d'un seul coup, il y a des mots qui étaient apparus : crouille, fellaga, etc. Est-ce que le petit Jacky Saïd, c'est un crouille ? On en discutait, lui-même en discutait pour savoir s'il en était ou pas. C'est plutôt ça, d'un seul coup une sorte d'invasion de mots nouveaux, qui désignaient les uns et les autres de termes qu'on n'avait jamais entendus, et qui nous paraissaient d'une étrangeté absolue au regard de ce que l'on vivait.

Tramor QUEMENEUR, historien : On est dans une société qui sort de la Seconde Guerre mondiale, qui a une force de la résistance, de la résistance armée, qui est présente, on est en à peine dix ans après. C'est ce culte-là aussi des résistants, des parachutistes en particulier aussi, qui ont contribué à libérer la France. Donc, il y a vraiment cette culture militaire très forte finalement, qui est portée aussi par des générations précédentes.

Les grands-pères ont fait de la Première Guerre mondiale, les pères ont fait la Seconde Guerre mondiale. Donc, vient en quelque sorte naturellement, on pourrait dire, le tour du fils, c'est dans la normalité.

Cela contribue et cela participe aussi du culte de la virilité, on pourrait : faire ses classes, le conseil de révision, … Tous ces éléments-là : on, est bon pour le service, on est bon pour les filles. Donc, on va faire son service militaire, on va revenir, on va trouver un travail, on va pouvoir fonder une famille. Donc, c'était la suite logique.

## TÉMOIGNAGES DE GUERRE DE LIECHTI ET CLAVEL

Alban LIECHTI : Oui, c'est ça. J'ai envoyé une première lettre à René COTY, comme ça, je me mettais un peu sous garantie. Par contre, à l'armée, on n'a pas le droit de passer par-dessus la tête de tous les gens qui sont au-dessus de nous, j'ai envoyé donc la lettre au Président, mais je l'ai donnée à mon capitaine, parce qu'il fallait aussi que je prévienne la base de l'armée. Ils m'ont tout de suite mis en taule, j'ai fait de la prison militaire à Versailles. Très peu, pas longtemps, juste avant de partir, puis après ils m'ont mis dans un train qui partait là-bas en Algérie. Je suis parti. On a mis deux jours à descendre à Marseille. On avait les boîtes de rations, on n'en avait pas assez, alors ça gueulait dans le train, parce qu'on disait qu'on mourait de faim. On est arrivé à Marseille pour être transférer en Algérie. Jean CLAVEL : J'ai écrit au Président de la République, moi aussi, pour dire combien je trouvais le combat du peuple algérien était légitime, et qu'en conséquence je refusais effectivement de le combattre.

Jean CLAVEL
le 4 Mars
devant le Tribunal
Militaire de Lyon

Alors, j'avais pris mes précautions pour ne pas être arrêté de suite et emmené de force en Algérie. Donc, j'avais envoyé à mes camarades ma lettre en leur donnant comme instruction de la faire paraître dans L'Humanité, tel jour, de façon que le jour même de la parution, je demandais le rapport du commandant sur la base aérienne de Luxeuil-les-Bains, où j'étais, pour lui indiquer que … Ça ne l'a pas arrêté, j'ai été tout de suite arrêté, emprisonné, dans une prison à Luxeuil-les-Bains, dans une cellule isolée, durant quatre mois. Pendant ces quatre mois, on a essayé de me faire changer de position. On m'a indiqué dans un premier temps que j'étais inculpé pour avoir participé sciemment à une entreprise de démoralisation de l'armée. Au bout de chaque mois de prison à Luxeuil-les-Bains, les gendarmes m'ont dit que j'étais inculpé pour refus d'obéissance et que j'allais être traduit devant le tribunal militaire de Lyon. Parmi les soldats du refus, je suis un des premiers, après Alban à être passé au tribunal. Dans un premier temps, on m'a muté sur une base de l'armée de l'air à Aix-en-Provence. Ensuite on m'a muté cette fois à Metz. Visiblement, on souhaitait que je déserte, parce qu'un déserteur, il disparaît, on ne parle plus de lui, alors qu'un soldat du refus il fait l'objet effectivement d'actions de soutien et cela remue du monde. Moi, je n'avais pas l'intention de déserter. Je voulais justement protester et faire protester contre la Guerre d'Algérie.

Alban LIECHTI : Alors, je suis arrivé en Algérie, et là-bas, ils envoyaient les jeunes, surtout ceux qui arrivaient, tout de suite dans les endroits vous ça se battait. Moi, j'ai été envoyé à Tizi Ouzou, en Kabylie, c'était quand même assez loin d'Alger. Et je suis arrivé dans un camp militaire, qu'ils avaient fabriqué, mais il n'y avait pas de prison. Comme moi, il fallait me foutre en prison, ils ont cherché partout dans le terrain, ils ont trouvé une espèce de cabanas à lapin, et ils m'ont fichu là, puisque j'étais le seul mais je parlais avec tous les gars, je disais ce que j'avais fait, pourquoi je l'avais fait, et je disais tout ce que je pensais de la Guerre d'Algérie.

Alban LIECHTI : Ben, qu'on n'avait rien à faire là, qu'on n'aurait jamais dû faire cette guerre en Algérie. D'autres part, on employait des méthodes comme la torture, qui sont interdites, et que nous on les employaient, donc j'étais contre tout ça. Il y avait beaucoup de rappelés. Et les rappelés, ils étaient vraiment très montés contre la guerre, et très remontés contre aussi tout ce qui se faisait. Donc, j'étais très bien vu de tous les gars, sauf des gradés. Ils m'avaient mis la boule à zéro. Ce qui m'embêtait le plus c'est que j'avais très difficilement le courrier. J'ai attendu de passer le tribunal militaire, mais en attendant j'avais 60 jours de prison à faire en armée normal. J'ai attendu de passer le tribunal militaire, mais en attendant j'avais 60 jours de prison à faire en armée normale, que j'ai commencé à faire Tizi Ouzou. Puis, après, ils m'ont ramené à Alger, pour le tribunal militaire. Au tribunal militaire, il y a cinq militaires qui jugent. Ils donnaient toujours le maximum de la peine. Le maximum, c'était deux ans de prison, parce qu'il n'y avait pas de guerre en Algérie, normalement on était en opération de maintien de l'ordre en temps de paix. Donc, ils ne pouvaient pas nous condamner. En temps de guerre, c'est la peine de mort, quand on refuse de combattre. Alors, j'ai eu les deux ans. Mais je les ai eus deux fois, puisque je suis sorti, ils m'ont renvoyé là-bas, j'ai refusé une deuxième fois, j'ai eu encore une fois deux ans. Jean CLAVEL : Dans un premier temps, je leur envoie des lettres tout à fait anodines et assurances, tout va bien. Au bout de quatre mois, j'étais au cachot à Albertville, dans le noir absolu. Je couchais parterre, j'avais une boîte de cinq kilos, qui me servait de dînette, un bidon d'eau. Le matin l'eau était givrée parce qu'il n'y avait pas de chauffage, et à Albertville en hiver, il fait froid. Je devais avoir perdu 20 kg. J'ai dit, il faut faire réagir. J'ai écrit à mes parents, pour informer mon avocat des conditions dans lesquelles j'étais, de façon à ce qu'ils puissent intervenir et que la protestation puisse se développer. Ça a fait réagir, le commandant d'Albertville, qui m'a menacé. Les menaces c'était des années de prison, pour certains, c'était 12 balles dans la peau. Toujours est-il que je dépérissais considérablement, si bien qu'à la suite de cette lettre et des protestations qui se sont multipliées, on m'a changé de cellule. Là j'ai passé encore trois mois au secret, toujours isolé. Puis, au bout de trois mois, le commandant m'a fait ressortir, m'a emmené dans son bureau. Il était avec trois gendarmes et il m'a indiqué que, par décision ministérielle, j'étais muté à la section spéciale de muté la section spéciale de Timfouchi, département des Oasis. _ « Département des Oasis, ça doit être en Algérie, ça ? » Il me dit : « Oui » _ « Je refuse toujours » _ Oh, mais, c'est pour ça que les gendarmes sont là. Ils sont là pour vous emmener. »

Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie : « De plus en plus de nombreux Français sont poursuivis, emprisonnés, condamnés, pour s'être refusés à participer à cette guerre ou pour être venus en aide aux combattants algériens. […] Ni guerre de conquête, ni guerre de « défense nationale », ni guerre civile, la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée et à une caste qui refusent de céder devant un soulèvement dont même le pouvoir civil, se rendant compte de l'effondrement général des empires coloniaux, semble prêt à reconnaître le sens. […] Faut-il rappeler que, quinze ans après la destruction de l'ordre hitlérien, le militarisme français, par suite des exigences d'une telle guerre, est parvenu à restaurer la torture et à en faire à nouveau comme une institution en Europe ? […] N'y a-t-il pas des cas où le refus de servir est un devoir sacré, où la « trahison » signifie le respect courageux du vrai ? […] »

Jean CLAVEL : Les « bats-d'Af » (bataillons d'Afrique), dont vous avez certainement entendu parler, étaient basés avant-guerre et après-guerre à Tataouine, en Tunisie. À de la Tunisie, ils ont été transférés à Tindouf. Le problème est que moi, je n'avais pas de casier judiciaire, pas de condamnation pénale, si bien qu'on ne pouvait pas être affecter au bataillon d'Afrique, si on n'avait pas de condamnation pénale. Donc, ils avaient créé à côté, l'équivalent, cela s'appelait la section spéciale. C'était la même chose, c'était un bagne. On arrive, on vous faire la pelote. On vous tabasse, j'en passe et des meilleures.

**Par Imad Mohamed Amine**

SOUDAN :

# Nouveaux affrontements à l'arme lourde et légère

**De violents affrontements à l'arme lourde et légère ont repris, mercredi, entre l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR), au nord et à l'ouest de la capitale, Khartoum.**

Anadolu a appris de témoins oculaires que les affrontements ont repris mercredi matin dans les villes de Bahri (au nord de Khartoum) et d'Omdurman (à l'ouest de celle-ci) avec des armes lourdes et légères. Des avions de combat ont également bombardé les rassemblements des Forces de soutien rapide (FSR). Les affrontements au Soudan se poursuivent pour le deuxième mois consécutif provoquant des souffrances humaines, exacerbées par le manque de carburant, de pain, d'électricité et d'eau, et la fuite des habitants des zones de combat, selon le correspondant d'Anadolu. De son côté, l'ONU s'attend à ce que le nombre de réfugiés fuyant le Soudan atteigne la barre symbolique d'un million cette année, lors d'une révision de son plan pour le pays, ce mercredi. Elle a ajouté qu'"environ 25 millions de personnes, représentant plus de la moitié de la population soudanaise, ont besoin d'une aide humanitaire", signalant que "la situation au Soudan pourrait se transformer rapidement en crise régionale". Pour contrer cela, les Nations Unies ont annoncé la nécessité de collecter 2,56 milliards de dollars pour fournir une aide aux réfugiés en raison de la crise, notant que 220 000 Soudanais ont trouvé refuge en Égypte, au Tchad et au Soudan du Sud à la suite des combats.

Mardi, le Syndicat des médecins soudanais (organisation non gouvernementale) a annoncé que le bilan des morts s'était élevé à 822 civils depuis le début des affrontements, et que plus de 936 000 avaient été déplacés, tandis que les données de l'ONU indiquaient le 12 mai que "200 000 Soudanais ont traversé la frontière vers les pays voisins pour échapper aux combats."

Jeudi dernier, l'armée soudanaise et les "Forces de Soutien rapide" se sont mis d'accord sur la "Déclaration de Djeddah", qui comprend des engagements humanitaires à mettre en œuvre immédiatement, et un calendrier pour de nouveaux pourparlers directs continus en Arabie saoudite dans l'espoir de parvenir à un cessez-le-feu. Parmi ces engagements figurent plusieurs mesures, dont la fourniture en toute sécurité de l'aide humanitaire, le rétablissement des services de base, le retrait des forces des hôpitaux et des cliniques ainsi que l'enterrement des morts. Depuis le 15 avril, le Soudan est le théâtre d'affrontements massifs entre l'armée, dirigée par Abdel Fattah al-Burhan, et les Forces de soutien rapide, dirigées par Muhammad Hamdan Dogolo, dit "Hemidti", qui ont coûté la vie à des centaines de personnes, pour la plupart des civils. **I. M.**

## OMS : le Bénin et le Mali éliminent la maladie du trachome

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a annoncé, mardi, que le Bénin et le Mali ont réussi à éliminer le trachome, une maladie tropicale oculaire pouvant entraîner une cécité permanente.

Dans un communiqué, l'agence sanitaire mondiale de l'ONU s'est félicitée de cette étape importante. "Après les succès du Bénin et du Mali, le trachome reste endémique dans 23 pays de la Région africaine de l'OMS, ce qui nous rapproche de l'objectif d'élimination du trachome fixé dans la feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030", a déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. L'organisation onusienne a auparavant indiqué que les pays ayant éliminé le trachome sont le Ghana (juin 2018), la Gambie (avril 2021), le Togo (mai 2022) et le Malawi (septembre 2022). L'OMS a déjà validé l'élimination de cette maladie dans 15 autres pays, à savoir le Cambodge, la Chine, la Gambie, le Ghana, l'Iran, la République démocratique populaire lao, le Malawi, le Maroc, le Mexique, le Myanmar, le Népal, l'Oman, l'Arabie saoudite, le Togo et le Vanuatu. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la lutte contre le trachome au cours des dernières années. Le nombre de personnes nécessitant un traitement antibiotique contre le trachome dans la Région africaine de l'OMS a diminué de 84 millions, passant de 189 millions en 2014 à 105 millions en juin 2022, selon des chiffres de l'ONU. Il est à noter que le trachome est principalement signalé dans les zones les plus pauvres et les plus rurales d'Afrique, d'Amérique centrale et du Sud, d'Asie, du Pacifique occidental et du Moyen-Orient. "Cette maladie provoque une cécité à cause d'une infection par la bactérie Chlamydia trachomatis, qui se transmet d'une personne à une autre par l'intermédiaire des doigts, des vecteurs passifs et des mouches contaminés ayant été en contact avec des écoulements provenant des yeux ou du nez d'une personne infectée", a expliqué l'OMS **R. I.**

IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

## Darmanin maintient ses propos polémiques contre la première ministre italienne

Début mai, le ministre français de l'Intérieur avait accusé Giorgia Meloni d'être incapable de gérer les problèmes migratoires de l'Italie

Le ministre français de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a maintenu mercredi ses propos polémiques contre la présidente du Conseil italien, Giorgia Meloni, qu'il avait accusée d'être incapable de gérer les problèmes migratoires de son pays, a rapporté le quotidien régional français «La Provence».

«Quand on fait des promesses inconsidérées, quand on est un membre d'extrême droite - Mme Meloni n'est pas franchement une progressiste de gauche -, on s'aperçoit que la réalité est plus dure», a déclaré sur la radio France Inter le locataire de la Place Beauvau (siège du ministère de l'Intérieur), cité par «La Provence».

Darmanin a ajouté : «Mon attaque n'est pas contre les Italiens (...) mais contre les personnalités politiques (…) On a le droit de dire que Mme Le Pen, Mme Meloni, n'ont pas le bon modèle».

Début mai, Gérald Darmanin avait en effet provoqué une vive polémique en déclarant au micro de RMC (Radio Monte-Carlo), que la présidente du Conseil italien, Giorgia Meloni «est incapable de régler les problèmes migratoires de l'Italie, pays qui connaît une très grave crise migratoire».

Dans ses déclarations, Gérald Darmanin avait évoqué un afflux «de personnes migrantes et notamment de mineurs» dans le sud de la France, et en a imputé la responsabilité à Rome.

«La vérité, c'est qu'il y a en Tunisie (...) une situation politique qui fait que beaucoup d'enfants notamment remontent par l'Italie et que l'Italie est incapable (...) de gérer cette pression migratoire», avait-t-il insisté avant de déclarer que «Meloni, c'est comme Le Pen (cheffe de file de l'extrême droite en France), elle se fait élire sur ''vous allez voir ce que vous allez voir'' et puis ce qu'on voit c'est que ça (la migration) ne s'arrête pas et que ça s'amplifie».

Le chef de la diplomatie italienne Antonio Tajani avait annulé dans la foulée sa visite à Paris, Rome avait exigé des excuses du ministre français, qu'il ne s'est pas pressé de présenter.

Darmanin a indiqué mercredi que Meloni avait, de son côté, «beaucoup insulté le président de la République» Emmanuel Macron. Il a fait observer que la question de l'immigration irrégulière était «difficile» à résoudre, soulignant que sur ce point «les solutions de l'extrême droite ne marchent pas», selon la même source.

Le locataire de la Place Beauvau a par ailleurs déclaré que les expulsions ont augmenté de «18%» par rapport à l'année dernière **I.M.**

# Ligue 1 Mobilis : le leader pour accentuer son avance, duel à distance pour le maintien

**En alignant trois matchs sans défaite depuis l'arrivée à la barre technique de Youcef Bouzidi, les "Canaris" bénéficieront de la faveur des pronostics, même si le MCO espère frapper un bon coup à Tizi-Ouzou...**

Solide leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, le CR Belouizdad aura une belle occasion d'accentuer son avance en accueillant le RC Arbaa alors que les mal-classés vont livrer leurs dernières batailles dans la course pour le maintien à l'occasion de la 23e journée. Le CRB (1e, 49 pts), en route vers un quatrième titre de rang, partira largement favori devant ses supporters face à une équipe du RCA (10e, 28 pts) qui aspire à rejoindre la première partie du tableau. Toutefois, les statistiques ne plaident nullement en faveur des gars de Larbaa en déplacement, puisqu'ils n'ont réussi à grignoter que 3 unités en dehors de leurs bases depuis le début de la saison sur 33 possibles. Le Chabab, qui reste sur une qualification aux quarts de finale de "Dame Coupe" aux dépens de la JS El-Biar (2-0), aura l'oreille tendue vers Constantine, puisque son dauphin, le CSC (2e, 40 pts) recevra la coriace formation de la JS Saoura (5e, 33 pts), dont l'objectif est de monter sur le podium. Les Constantinois, qui restent sur une belle série de sept matchs d'invincibilité, seront appelés à sortir le grand jeu pour passer l'écueil de la JSS, qui aura à cœur de conforter son redressement en enchaînant un quatrième match sans défaite. De son côté, l'ES Sétif (4e, 35 pts), battue lors de sa précédente sortie à Alger par le CRB (1-0), effectuera un déplacement périlleux du côté des Aurès pour défier l'USM Khenchela (6e, 32 pts) dans un véritable match-piège pour les joueurs de l'entraîneur Dziri Billel.

### Les "Canaris" pour confirmer leur réveil

Tenu en échec en match de mise à jour par la JS Kabylie (0-0), le nouveau promu tentera de se racheter face à l'Entente, et cela passera inéluctablement par un succès face aux Sétifiens. Dans le ventre mou du tableau, le MC El-Bayadh (8e, 30 pts) n'aura d'autre alternative que de l'emporter à domicile face au NC Magra (13e, 26 pts) pour se rapprocher davantage du maintien. L'ASO Chlef (12e, 27 pts), qualifiée vendredi pour les demi-finales de la Coupe d'Algérie à domicile face à l'Olympique Akbou (1-0), va se consacrer désormais à son objectif pour le maintien en amorçant sa mission de sauvetage à la maison face à l'US Biskra (10e, 28 pts). L'USB n'est pas en reste, puisqu'elle abordera ce rendez-vous avec l'intention de décrocher un bon résultat et quitter le zone de turbulences. En bas du classement, la JS Kabylie (14e, 24 pts), qui a réussi à relever la tête en quittant la zone de relégation pour la première fois de la saison, tentera de préserver la dynamique à la maison face au MC Oran (8e, 30 pts). En alignant trois matchs sans défaite depuis l'arrivée à la barre technique de Youcef Bouzidi, les "Canaris" bénéficieront de la faveur des pronostics, même si le MCO espère frapper un bon coup à Tizi-Ouzou. Enfin, le Paradou AC (15e, 21 pts) n'aura pas de difficultés pour ajouter trois précieux points dans la course pour le maintien en se rendant chez la lanterne rouge, le HB Chelghoum-Laïd, déjà relégué en Ligue 2 amateur. Le derby USM Alger-MC Alger a été reporté à une date ultérieure en raison de l'engagement de l'USMA en demi-finale (retour) de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF) mercredi face aux Ivoiriens de l'ASEC Mimosas au stade du 5 juillet (20h00).

**Y.B. et APS**

# EN U20 : Beloufa pour succéder à Lacète

Six mois sans sélectionneur suite à la démission de Mohamed Lacète, l'équipe d'Algérie des moins de 20 ans (U20) est sur le point de passer sous la conduite d'un ancien joueur. Selon les informations émanant du média belge Walfoot, les rênes de la sélection vont être confiées à l'ex-international algérien Samir Beloufa (9 sélections). Ce dernier était libre de tout engagement depuis le limogeage en février 2022 de l'entraîneur belge, Marc Wilmots, dont il était l'adjoint au Raja Casablanca.Avant d'intégrer le staff de l'ancien sélectionneur de la Belgique et de la Côte d'Ivoire, l'ancien défenseur de l'AC Milan a passé trois saisons en tant qu'adjoint sur le banc du Royal Antwerp (d'avril 2018 à juin 2021), voyant successivement défiler László Bölöni, Ivan Leko, Wim De Decker et Rudi Cossey comme coach principal. Comme second du Croate Leko, le natif de Melun a remporté la Coupe de Belgique en 2020, l'unique trophée dans son palmarès. Sa première fonction d'entraineur principal remonte à 2017-2018, avec le club de Mariaburg VK. Né le 27 août 1979, Belloufa a entamé son aventure professionnelle en Italie (Milan AC et Calcio Monza) et a fait l'essentiel de sa carrière en Belgique où il a défendu les couleurs de plusieurs clubs (Germinal Beerschot Anvers, SC Bastia, Excelsior Mouscron, KVC Westerlo, ROC Charleroi-Marchienn) et en Finlande (Helsingborgs IF). Alors que l'officialisation par la Fédération algérienne de football (FAF) ne devrait pas tarder, Beloufa va reprendre une équipe des U20 en chantier. Les jeunes Verts restent notamment sur une mauvaise campagne lors du Tournoi UNAF 2022 (derniers du groupe avec zéro victoire en trois matchs), qui les a privés de la qualification pour la CAN U20, remportée le 11 mars dernier par le Sénégal de Lamine Camara. À la différence de l'équipe A, les U20 et les U17 sont en manque de résultats probants sur la scène continentale. Réagissant à l'élimination des U17 à domicile, en quarts de finale de la CAN de la catégorie contre le Maroc, le 10 mai dernier, le sélectionneur Arezki Remmane a pointé du doigt «plusieurs choses à revoir, de la base jusqu'au sommet».

**R.S.**

## ITALIE : LE MESSAGE RASSURANT DE BENNACER

Un message rassurant a été posté par Bennacer sur les différents réseaux sociaux. L'international algérien se veut rassurant quant à l'intervention chirurgicale qu'il a subie après sa blessure lors de la défaite du AC Milan contre l'Inter Milan (2-0) en demi-finale aller de la Ligue des Champions. « L'opération de mon genou s'est très bien passée. Le chemin vers la convalescence a déjà commencé. Il sera long, difficile, et me tiendra éloigné des terrains pendant plusieurs mois. Mais je suis prêt à surmonter cette épreuve avec courage et détermination. Je vais travailler dur, me battre chaque jour, pour revenir plus fort et être à nouveau en mesure de défendre les couleurs de mon club et de mon pays », a écrit l'Algérien qui remercie ses supporters pour leurs messages positifs : « Merci à tous pour vos messages et la force que vous me donnez pour surmonter tout cela. Je vous tiendrai informés sur chaque étape de ma rééducation. »

**R.S.**

## CAF : RÉUNION AUJOURD'HUI À ALGER DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif de la Confédération africaine de football CAF tiendra aujourd'hui une réunion importante à Alger, sous la présidence de Dr Patrice Motsepe, a annoncé l'instance africaine. Le Comité Exécutif discutera d'un certain nombre de questions à l'ordre du jour, notamment les dates et le format des éliminatoires de la Coupe du Monde de la FIFA 2026, les candidatures pour la Ligue des Champions Féminine de la CAF 2023, et les cours d'entraînement/de développement qui seront mis en place dans les associations membres conformément à l'engagement de la CAF de développer le football en Afrique, précise la même source. Le Comité Exécutif sera également informé de l'état d'avancement de la 45e Assemblée Générale Ordinaire prévue en juillet prochain au Bénin et de la Coupe d'Afrique des Nations (« CAN ») Côte d'Ivoire 2023 décalée à 2024. Il est utile de rappeler que la réunion du Comité Exécutif de l'instance africaine se déroulera en marge de la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2023 des moins de 17 ans dont les matchs de classement pour la 3e place et la finale auront lieu respectivement aujourd'hui au stade du 19 mai d'Annaba et demain au stade Nelson Mandela de Baraki (Alger).

**R.S.**

## HANDIBASKET : LES ÉQUIPES DE BÉCHAR ET BOUSSAADA ACCÈDENT EN NATIONALE «UNE»

Les équipes handibasket de Saoura Bechar et d'Amel Boussaada ont accédé en Championnat national "Une", à l'issue des résultats du tournoi d'accession disputé à la salle OMS de M'Sila, auquel ont pris également part, les clubs d'Irada Alger et Amel Khemis El khechna. Lors du tournoi, le club de Saoura Bechar a dominé ses adversaires, battant tour à tour, Amel Boussaada (64-32), Amel Khemis El Khechna (64-34) et Irada Alger (70-30). Il termine avec 6 points, devant Amel Boussaada (4pts), avec une seule victoire face à Amel Khemis El Khechna (49-32), contre deux défaites face à Saoura et Irada Alger (38-37). Le second ticket pour l'accession s'est jouée à la différence de paniers entre les trois équipes (Boussaada, Khemis El Khechna et Irada Alger qui ont totalisé 4 points chacun, mais la différence de paniers a été favorable au Amel Boussaada (+26).

**R.S.**

HOMMAGE

# Warda El Djazaïria, grande voix de l'Algérie combattante et indépendante

**Avec un parcours exceptionnel de plus de 60 ans et une voix sublime et puissante qui a résonné sur la scène algérienne et arabe, Warda El Djazaïria a toujours représenté l'Algérie à travers des chansons célébrant le combat libérateur et l'indépendance.**

Avec un répertoire riche de plus de 300 titres, Warda El Djazaïria commence à chanter dès son jeune âge, dans les années 1950, en enregistrant sa première chanson "Toutes des Djamila", un hymne au combat des femmes pour l'indépendance, à travers une de ses figures, la moudjahida Djamila Bouhired. De son vrai nom Warda Ftouki, Warda El Djazaïria naît le 22 juillet 1939 en France d'une mère libanaise et d'un père algérien, Mohamed Ftouki, originaire de Souk Ahras.

**Les débuts**

À l'âge de 11 ans, Warda chante dans l'émission de l'animateur Ahmed Hachlaf diffusée sur Paris Inter. Elle enregistre son premier disque pour Pathé-Marconi. En 1956, après le déclenchement de la guerre d'Algérie, des armes destinées au FLN sont découvertes par la police dans le cabaret de son père. L'établissement est fermé et la famille expulsée. Sa mère meurt avant leur arrivée à Hamra, un quartier de la capitale libanaise réputé pour sa vie nocturne. Warda chante dans les cabarets de Beyrouth. En 1959, dans un casino de Aley, elle fait la connaissance du compositeur Mohammed Abdel Wahab, qui lui apprend le chant classique et adapte à son intention Bi-omri kullo habbitak, qassida du poète Ahmed Chawqi. Gamal Abdel Nasser lui propose d'interpréter Al watan al akbar , une chanson de Mohamed Abdel Wahab écrite pour un opéra panarabe. Warda l'enregistre aux côtés d'autres chanteurs comme Abdel Halim Hafez et Fayza Ahmed. Le réalisateur égyptien de comédies musicales Helmi Rafla lui fait signer un contrat, et la chanteuse poursuit une carrière musicale et cinématographique en Égypte. Elle apparaît dans deux films de Rafla, Almaz wa 'Abdou al-Hâmoulî et Amîrat al-'arab.

La jeune Warda a fait ses débuts dans la chanson à Paris, sur la scène de l'établissement "Tam-Tam", propriété de son père, où elle a vu défiler de grands noms de la chanson orientale de l'époque comme Mohamed Abdelwahab, Sabah ou encore Farid El Atrache. La jeune Warda y met alors sa voix au service du combat libérateur.

La découverte d'armes destinées au FLN (Front de libération nationale) a entraîné la fermeture de cet établissement, devenu un repère et un lieu de rencontre de la diaspora maghrébine et des militants de la cause algérienne.

La famille de Warda fuit alors la France et s'installe au Liban, où elle continue de chanter son pays, l'Algérie, en pleine guerre de libération, avant d'entamer une longue carrière artistique en Egypte puis en Orient.

Warda continue de chanter l'amour, la joie et l'Algérie. Elle participe à l'opérette "El watan el akbar", composée par Mohamed Abdelwahab et associant des stars de la chanson arabes.

Au début des années 1960, Warda met sa voix au service de la cause nationale en chantant " Nidaa eddamir " (L'appel de la conscience), écrite par le poète algérien Salah Kherfi, chantée à l'occasion de la célébration du 6e anniversaire du déclenchement de la Révolution de Novembre.

En 1972, elle participe, sur invitation du défunt président Houari Boumediene, aux célébrations du 10e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie en interprétant "Min ba'id", chanson en hommage aux martyrs de la Révolution mais célébrant aussi ses retrouvailles avec sa patrie et ses compatriotes, après une longue absence.

Avant sa disparition, Warda préparait un clip spécial pour célébrer le Cinquantenaire du recouvrement de l'Indépendance. Réalisé grâce au génie de Mounes Khemmar, "Ayam", qui verra le jour après le décès de la diva. En plus de la chanson, Warda El Djazaïria a marqué aussi de son empreinte le cinéma et la télévision en Egypte, notamment dans "Amirate El Arab" (1963), "Sawt el hob" (1973), " El Oued el kabir", (1975) et "Awrak el ward" (1979) aux côtés de grands comédiens égyptiens.

Warda El Djazaïria s'éteint le 17 mai 2012, au Caire, à l'âge de 72 ans. Son corps repose au cimetière El-Alia à Alger.

**STYLE MUSICAL ET POSTÉRITÉ**

Le musicologue Daniel Caux considère que Warda possède toutes les qualités nécessaires à une chanteuse du monde arabe, il souligne notamment la justesse de son intonation, son sens du rythme et sa maîtrise des nuances, qui enrichit son chant. Selon Caux, Warda réussit à conjuguer puissance et délicatesse. Warda, surnommée « la rose algérienne », est l'une des rares chanteuses renommées dans tout le monde arabe, du Maghreb au Machrek. Elle est considérée comme une « diva » de la chanson arabe, au même titre qu'Oum Kalthoum, Sabah ou Fairuz. Son répertoire comprend plus de 300 chansons. Durant sa carrière, Warda a vendu plusieurs dizaines de millions d'albums.

**ENGAGEMENT POLITIQUE**

La première chanson enregistrée par Warda, durant les années 1950, est un chant patriotique algérien. Par la suite, elle interprète des chansons célébrant le combat puis l'indépendance de l'Algérie, comme Saïdouna Ila El Djibal, Min baide (De loin), Aid El Karama (La Fête de la dignité), Soummam ou encore Biladi Ouhibouki. Avant sa mort, la chanteuse tourne un vidéo-clip, intitulé Mazal wakfin (Nous sommes toujours debout), célébrant le cinquantenaire de l'indépendance.

**M.Dj.**

# 26e édition du SILA du 25 octobre au 4 novembre à la SAFEX

Le 26e Salon international du livre d'Alger (SILA) sera organisé du 25 octobre au 4 novembre au Palais des expositions des Pins maritimes (Safex) à Alger, a-t-on appris mardi auprès du commissaire du salon.

Les maisons d'édition, les écrivains et les intellectuels, algériens et étrangers seront ainsi au rendez-vous avec leur public grâce à cet évènement littéraire qui se veut la manifestation culturelle la plus importante et l'occasion pour le monde du livre en Algérie de connaître une nouvelle relance.

Les organisateurs de cette manifestation ont fixé le 15 juin prochain comme dernier délai d'inscription pour les maisons d'édition, sachant que cet évènement culturel accueille, lors de chaque édition, plus d'un million de visiteurs dont l'activité varie entre acheter des livres, rencontrer leurs écrivains préférés et assister au programme du salon.

La 25e édition du SILA avait été organisée du 24 mars au 1er avril 2022, avec la participation de 1 250 maisons d'édition de 36 pays, dont l'Italie, invitée d'honneur, et ce après une interruption de deux ans en raison des répercussions de la pandémie du coronavirus (Covid-19)

# The Loom : Le film documentaire algérien "Azetta" remporte trois prix au Festival international du film de Bharat

Le film documentaire algérien "Azetta" a remporté trois (3) prix dans la catégorie des films documentaires en clôture du Festival international du film de Bharat en Inde, a annoncé Djamel Bacha, réalisateur du film. Le film Azetta (The loom) du réalisateur et scénariste Djamel Bacha, a décroché le prix du meilleur film documentaire, le prix de la meilleure interprétation féminine, et celui de la meilleure direction de la photo, lors de ce festival international tenu en Inde du 10 au 12 mai courant. Réalisé en 2022, ce film documentaire aborde l'histoire du métier à tisser, une tradition jalousement gardée qui se transmet de mère en fille encore aujourd'hui. Le réalisateur Djamel Bacha et son équipe technique proposent une immersion dans le quotidien d'une artisane, qui incarne le rôle principal de ce documentaire.

**I. M./Aps**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

DE LA WILAYA DE M'SILA

## MISE EN DEMEURE N°1

-Vu le contrat n° 138 /2020 , approuvé en date du 27 /10/2020, portant Etude, suivi et réhabilitation des structure légères - Lot n° 08: réhabilitation polyclinique à DJEBEL MSAAD

-Vu l'Ordre de Service de démarrage des travaux n° 137/2020 en date du 27 /10/2020.

-Vu le délai de réalisation de 04 quatre mois .

-Vu la correspondance de Monsieur le Subdivisionnaire de la Daïra de DJEBEL MSAAD N° 07/2023 en date du 26/03/2023 relatif aux visites du chantier.

- Vu l'abondon total du chantier.

- l'entreprise BENSFA NACERI sis à M'SILA est mise en demeure d'avoir à reprendre sérieusement les travaux, de renforcer le chantier en moyens humains et matériels dans un délais de (08) huit jours, à compter de la date de parution de la présente mise en demeure dans les Quotidiens nationaux.

Faute de quoi des mesures coercitives seront prises à l'égard de l'entreprise , notamment la résiliation à tort.

L'EXPRESS DU 18/05/2023 — ANEP : N° 2316012173

L'EXPRESSDZ®

Pour toutes vos annonces publicitaires, anniversaires, félicitations...
Contactez le service pub au numéro de **téléphone/ fax : 023.70.99.92**

Ou adressez-vous au Service pub : sis à la maison de la presse **Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger**

E-mail : redaction.mehdaoui1969@gmail.com

**Suivez-nous sur : www.lexpressquotidien.dz**
**Ou sur notre page Facebook : l'EXPRESSDZ**

***REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE***

**Wilaya:D'Adrar**
**Daïra :De Fenoughil**
**Commune :De Tamest**

**N.I.F : 098501029016530**

**Avis d'attribution provisoire du AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 04/2023**

Conformément aux décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Et le p.v de la commi ssion de L'évaluation des offres A Le

L'ouverture et : 23/04/2023

évluation des offres et :10/05/2023

Le Président de l'Assemblée populaire Communal de tamest informé l'ensemble des soumissionnaire L'avis d'attribution provisoire du

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°04 /2023 :**

**Réalisation Et Amenagement D'une Route Dans le Ksar Touristique Tmaskhet**

Sont comme suit :

| Opération | Le soumissionnaire | le montant | Le délai | CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE |
|---|---|---|---|---|
| Réalisation Et Amenagement D'une Route Dans le Ksar Touristique Tmaskhet | Entrpise des Travaux Publice ET BATIMENT ET HYDRHOLIQUE SID AMOR AHMED | 29.005.406.00 | 90 JOURS | la moins disante |

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent avis d'appel d'offres, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la 1ere publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, auprès de la commission communal des marchés et ce en application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

L'EXPRESS DU 18/05/2023 — ANEP : N° 2316012264

**EPIC ALGERIE POSTE**
**DIRECTION GENERAL D'ALGERIE POSTE**
**UNITE POSTALE DE LA WILLAYA DE BECHAR**

**Sous-Direction des Ressources Humaines Et Moyens Généraux**

***BECHAR Le :*** *11/05/2023*

## *Avis D'infructuosité N°02\2023*

*Il est porté à la connaissance des soumissionnaires l'infructuosité de l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/D.U.PW.B/SIE/2023 du 13/04/2023 Portant sur Convoyage et escorte armé de fonds et objets de valeurs à travers les établissements postaux des wilaya de BECHAR et BENI ABBES .*

L'EXPRESS DU 18/05/2023 — ANEP : N° 2316012271

ENLÈVEMENT D'OLIVIER DUBOIS AU MALI :

# Une enquête interne pointe des défaillances de l'armée française

**Les militaires auraient utilisé le journaliste à son insu pour tenter de localiser un chef djihadiste, selon une enquête de plusieurs médias.**

Les militaires de l'opération antidjihadiste au Sahel Barkhane auraient tenté d'utiliser le journaliste français Olivier Dubois à son insu pour tenter de localiser un chef djihadiste, sans empêcher son enlèvement au Mali en 2021, affirme une enquête menée par plusieurs médias français.

La force française Barkhane était informée du projet du journaliste français de rencontrer dans le Nord-Mali un dirigeant djihadiste affilié à Al-Qaïda, via un fixeur servant d'indicateur aux armées. Les militaires ont envisagé d'utiliser cette prise de rendez-vous pour localiser cet émir avant de renoncer en raison des risques encourus, d'après Le Monde, qui a mené l'enquête avec Libération, RFI et TV5Monde.

**KIDNAPPÉ EN 2021**

Libéré en mars dernier, Olivier Dubois avait été kidnappé le 8 avril 2021 à Gao, dans le nord du Mali, par le GSIM, principale alliance djihadiste au Sahel liée à Al-Qaïda. Il collaborait notamment avec le quotidien Libération et le magazine Le Point et vivait au Mali depuis 2015.

D'après les médias français ayant eu accès à des documents judiciaires français et maliens relatifs à l'affaire, les militaires de Barkhane auraient renoncé in extremis à l'opération, mais n'auraient pas déployé les moyens adaptés pour empêcher l'enlèvement d'Olivier Dubois à Gao, où il devait rencontrer Abdallah Ag Albakaye.

Chargée d'enquêter en interne sur cette affaire, l'inspection générale des armées (IGA) a conclu fin 2021 qu'il n'y avait «pas eu de faute personnelle au sein de la force Barkhane» mais que «la sensibilité du sujet n'a pas fait l'objet d'une prise en compte à un niveau suffisant permettant de conduire (...) une action dissuasive à l'encontre du journaliste».

Contacté par l'AFP, le ministère français des Affaires étrangères a refusé tout commentaire «en raison de l'instruction judiciaire» en cours. L'état-major n'a quant à lui pas souhaité faire de commentaires. De source diplomatique, on rappelle qu'une «lettre rouge» - pour fortement déconseillé - avait été envoyée à Olivier Dubois la veille de son rapt pour le dissuader de faire ce voyage. Le journal Libération avait de son côté refusé le projet d'interview d'Olivier Dubois en raison des risques encourus.

**Par AFP**

## Publicité


الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية تامنغست

مديرية البيئة

قرار رقم 353 / 2023 مؤرخ في: 13 أفريل 2023

يتضمن فتح تحقيق عمومي من أجل الملائمة أو عدم الملائمة لمشروع وحدة تحويل الرخام و القرانيت لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى منطقة النشاطات تديسي، بلدية تامنغست.

إن الوالي

يقتضي القانون رقم 09-84 المؤرخ في 04 فيفري 1984 المتضمن التنظيم الإقليمي للبلاد المعدل والمتمم.

يقتضي القانون رقم 01-19 المؤرخ في 12 ديسمبر 2001 المتعلق بتسيير النفايات ومراقبتها وإزالتها.

يقتضي القانون رقم 03-10 المؤرخ في 19 جويلية 2003 المتعلق بحماية البيئة في إطار التنمية المستدامة.

يقتضي القانون رقم 04-20 المؤرخ في 25 ديسمبر 2004 المتعلق بالوقاية من الأخطار الكبرى وتسيير الكوارث في إطار التنمية المستدامة.

يقتضي القانون رقم 11-10 المؤرخ في 22 جوان 2011 المتعلق بالبلدية المعدل والمتمم.

يقتضي القانون رقم 12-07 المؤرخ في 21 فيفري 2012 المتعلق بالولاية.

يقتضي القانون رقم 19-02 المؤرخ في 17 جويلية 2019 المتعلق بالقواعد العامة للوقاية من أخطار الحريق والفزع.

يقتضي المرسوم الرئاسي المؤرخ في 2022/09/14 المتضمن تعيين السيد: بوفراع محمد واليا لولاية تامنغست.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 94-215 المؤرخ في 23 جويلية 1994 المحدد لقواعد تنظيم أجهزة الإدارة العامة في الولاية.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 95-265 المؤرخ في 06 سبتمبر 1995 المحدد لصلاحيات مصالح التقنين والشؤون العامة والإدارة المحلية وقواعد تنظيمها وعملها.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 05-240 المؤرخ في 28 جوان 2005 المحدد لكيفيات تعيين مندوبي البيئة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 05-315 المؤرخ في 10 سبتمبر 2005 المحدد لكيفيات تصريح المواد الخطيرة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-02 المؤرخ في 07 جانفي 2006 الضابط للقيم القصوى ومستويات الإنذار وأهداف نوعية الهواء في حالة تلوث جوي.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-104 المؤرخ في 28 فيفري 2006 المحدد لقائمة النفايات بما فيها النفايات الخاصة والخطيرة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-138 المؤرخ في 15 أفريل 2006 المنظم الانبعاثات الغاز والدخان والبخار والجزيئات السائلة أو الصلبة في الجو وكذا الشروط التي تتم فيها مراقبتها.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-141 المؤرخ في 19 أفريل 2006 الضابط للقيم القصوى للمصبات الصناعية السائلة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-198 المؤرخ في 31 ماي 2006 الذي يضبط التنظيم المطبق على المؤسسات المصنفة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 07-144 المؤرخ في 2007/05/19 الذي يحدد قائمة المنشآت المصنفة لحماية البيئة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 07-145 المؤرخ في 2007/05/19 الذي يحدد مجال تطبيق ومحتوى وكيفيات المصادقة وموجز التأثير على البيئة المعدل والمتمم.

بناء على القرار الولائي رقم: 72 المؤرخ في 2023/01/19 المتضمن تعيين المحافظين المحققين في ميدان التحقيقات حول الملائمة أو عدم الملائمة عبر دوائر وبلديات الولاية لسنة 2023.

بناء على إرسال مديرية البيئة رقم 465 بتاريخ 03 أفريل 2023 والمتضمن دراسة لمشروع وحدة تحويل الرخام و القرانيت لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى منطقة النشاطات تديسي، بلدية تامنغست.

بناء على طلب المعني المؤرخ في: 2021/04/13 المتضمن طلب رخصة استغلال وحدة تحويل الرخام و القرانيت لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى منطقة النشاطات تديسي، بلدية تامنغست.

بناء على الإرسال رقم 460 بتاريخ 03 أفريل 2023 الصادر عن مديرية البيئة للولاية المتعلق بإحالة مشروع قرار فتح تحقيق عمومي من أجل الملائمة أو عدم الملائمة لمشروع وحدة تحويل الرخام و القرانيت لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى منطقة النشاطات تديسي، بلدية تامنغست.

باقتراح من مدير البيئة

يقرر:

المادة الأولى: يفتح تحقيق عمومي من أجل الملائمة أو عدم الملائمة لمشروع وحدة تحويل الرخام و القرانيت لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى منطقة النشاطات تديسي، بلدية تامنغست.

المادة 02: يفتح هذا التحقيق على مستوى تراب بلدية تامنغست لمدة لا تتجاوز خمسة عشرة (15) يوما ابتداء من تاريخ التعليق.

المادة 03: تقوم مصالح البلدية المختصة إقليميا قبل خمسة عشر (15) يوما من فتح التحقيق بنشر القرار بمقر بلدية تامنغست وعلى محيط ألف (1000) متر حول مكان إقامة المشروع.

المادة 04: يكلف كل من السادة:

- جوماد فاطمة — مهندس دولة
- لعشاش سماعيل — مهندس دولة
- رفالي امبارك — متصرف إقليمي للإدارة
- بن براهيم حمزة — متصرف إقليمي للإدارة

كمحافظون محققون يقومون بفتح سجل العرائض، المرقم والمؤشر عليه على مستوى مقر البلدية التي توجد بها المؤسسة المزمع إنشاؤها، ويوضع تحت تصرف المواطنين المعنيين بالتحقيق العمومي ويجمعون كل الملاحظات والاعتراضات التي قدمت لهم من طرف المواطنين، حول قبولهم أو رفضهم لهذا المشروع.

المادة 05: يجب أن يعلم الجمهور بالقرار المتضمن فتح التحقيق العمومي عن طريق التعليق في مقر البلدية المعنية وفي أماكن موقع المشروع وكذلك عن طريق النشر في يومين وطنيين.

المادة 06: يقفل سجل العرائض بعد انتهاء التحقيق ويوقعه المحافظون المحققون ويرسل إلى مديرية البيئة، ويجب على المحافظين المحققين أن يبدوا آرائهم بوضوح حول ملائمة الطلب.

المادة 07: يكلف السادة/الأمين العام للولاية، مدير التقنين والشؤون العامة، مدير البيئة، مدير التجارة وترقية الصادرات، مدير الحماية المدنية، رئيس دائرة تامنغست، رئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية تامنغست، رئيس أمن الولاية، قائد المجموعة الإقليمية للدرك الوطني، صاحب المشروع، بتنفيذ هذا القرار الذي ينشر في مدونة القرارات للولاية.

الوالي



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية تامنغست

مديرية البيئة

قرار رقم 354 / 2023 مؤرخ في: 13 أفريل 2023

يتضمن فتح تحقيق عمومي من أجل الملائمة أو عدم الملائمة لمشروع منجم القرانيت (Granite) لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة المسماة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى تيسلفين، بلدية تامنغست.

إن الوالي

يقتضي القانون رقم 09-84 المؤرخ في 04 فيفري 1984 المتضمن التنظيم الإقليمي للبلاد المعدل والمتمم.

يقتضي القانون رقم 01-19 المؤرخ في 12 ديسمبر 2001 المتعلق بتسيير النفايات ومراقبتها وإزالتها.

يقتضي القانون رقم 03-10 المؤرخ في 19 جويلية 2003 المتعلق بحماية البيئة في إطار التنمية المستدامة.

يقتضي القانون رقم 04-20 المؤرخ في 25 ديسمبر 2004 المتعلق بالوقاية من الأخطار الكبرى وتسيير الكوارث في إطار التنمية المستدامة.

يقتضي القانون رقم 11-10 المؤرخ في 22 جوان 2011 المتعلق بالبلدية المعدل والمتمم.

يقتضي القانون رقم 12-07 المؤرخ في 21 فيفري 2012 المتعلق بالولاية.

يقتضي القانون رقم 19-02 المؤرخ في 17 جويلية 2019 المتعلق بالقواعد العامة للوقاية من أخطار الحريق والفزع.

يقتضي المرسوم الرئاسي المؤرخ في 2022/09/14 المتضمن تعيين السيد: بوفراع محمد واليا لولاية تامنغست.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 94-215 المؤرخ في 23 جويلية 1994 المحدد لقواعد تنظيم أجهزة الإدارة العامة في الولاية.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 95-265 المؤرخ في 06 سبتمبر 1995 المحدد لصلاحيات مصالح التقنين والشؤون العامة والإدارة المحلية وقواعد تنظيمها وعملها.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 05-240 المؤرخ في 28 جوان 2005 المحدد لكيفيات تعيين مندوبي البيئة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 05-315 المؤرخ في 10 سبتمبر 2005 المحدد لكيفيات تصريح المواد الخطيرة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-02 المؤرخ في 07 جانفي 2006 الضابط للقيم القصوى ومستويات الإنذار وأهداف نوعية الهواء في حالة تلوث جوي.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-104 المؤرخ في 28 فيفري 2006 المحدد لقائمة النفايات بما فيها النفايات الخاصة والخطيرة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-138 المؤرخ في 15 أفريل 2006 المنظم الانبعاثات الغاز والدخان والبخار والجزيئات السائلة أو الصلبة في الجو وكذا الشروط التي تتم فيها مراقبتها.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-141 المؤرخ في 19 أفريل 2006 الضابط للقيم القصوى للمصبات الصناعية السائلة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 06-198 المؤرخ في 31 ماي 2006 الذي يضبط التنظيم المطبق على المؤسسات المصنفة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 07-144 المؤرخ في 2007/05/19 الذي يحدد قائمة المنشآت المصنفة لحماية البيئة.

يقتضي المرسوم التنفيذي رقم 07-145 المؤرخ في 2007/05/19 الذي يحدد مجال تطبيق ومحتوى وكيفيات المصادقة وموجز التأثير على البيئة المعدل والمتمم.

بناء على القرار الولائي رقم: 72 المؤرخ في 2023/01/19 المتضمن تعيين المحافظين المحققين في ميدان التحقيقات حول الملائمة أو عدم الملائمة عبر دوائر وبلديات الولاية لسنة 2023.

بناء على إرسال مديرية البيئة رقم 464 بتاريخ 03 أفريل 2023 والمتضمن دراسة لمشروع منجم القرانيت (Granite) لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة المسماة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى تيسلفين، بلدية تامنغست.

بناء على طلب المعني المؤرخ في: 2022/10/10 المتضمن طلب رخصة استغلال منجم القرانيت (Granite) لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة المسماة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى تيسلفين، بلدية تامنغست.

بناء على الإرسال رقم 460 بتاريخ 03 أفريل 2023 الصادر عن مديرية البيئة للولاية المتعلق بإحالة مشروع قرار فتح تحقيق عمومي من أجل الملائمة أو عدم الملائمة لمشروع منجم القرانيت (Granite) لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة المسماة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى تيسلفين، بلدية تامنغست.

باقتراح من مدير البيئة

يقرر:

المادة الأولى: يفتح تحقيق عمومي من أجل الملائمة أو عدم الملائمة لمشروع منجم القرانيت (Granite) لفائدة شركة ذات مسؤولية محدودة المسماة صحراء ستون (sahra stone) بالمكان المسمى تيسلفين، بلدية تامنغست.

المادة 02: يفتح هذا التحقيق على مستوى تراب بلدية تامنغست لمدة لا تتجاوز خمسة عشرة (15) يوما ابتداء من تاريخ التعليق.

المادة 03: تقوم مصالح البلدية المختصة إقليميا قبل خمسة عشر (15) يوما من فتح التحقيق بنشر القرار بمقر بلدية تامنغست وعلى محيط ألف (1000) متر حول مكان إقامة المشروع.

المادة 04: يكلف كل من السادة:

- جوماد فاطمة — مهندس دولة
- لعشاش سماعيل — مهندس دولة
- رفالي امبارك — متصرف إقليمي للإدارة
- بن براهيم حمزة — متصرف إقليمي للإدارة

كمحافظون محققون يقومون بفتح سجل العرائض، المرقم والمؤشر عليه على مستوى مقر البلدية التي توجد بها المؤسسة المزمع إنشاؤها، ويوضع تحت تصرف المواطنين المعنيين بالتحقيق العمومي ويجمعون كل الملاحظات والاعتراضات التي قدمت لهم من طرف المواطنين، حول قبولهم أو رفضهم لهذا المشروع.

المادة 05: يجب أن يعلم الجمهور بالقرار المتضمن فتح التحقيق العمومي عن طريق التعليق في مقر البلدية المعنية وفي أماكن موقع المشروع وكذلك عن طريق النشر في يومين وطنيين.

المادة 06: يقفل سجل العرائض بعد انتهاء التحقيق ويوقعه المحافظون المحققون ويرسل إلى مديرية البيئة، ويجب على المحافظين المحققين أن يبدوا آرائهم بوضوح حول ملائمة الطلب.

المادة 07: يكلف السادة/الأمين العام للولاية، مدير التقنين والشؤون العامة، مدير البيئة، مدير التجارة وترقية الصادرات، مدير الحماية المدنية، رئيس دائرة تامنغست، رئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية تامنغست، رئيس أمن الولاية، قائد المجموعة الإقليمية للدرك الوطني، صاحب المشروع، بتنفيذ هذا القرار الذي ينشر في مدونة القرارات للولاية.

الوالي

# Mots Croisés

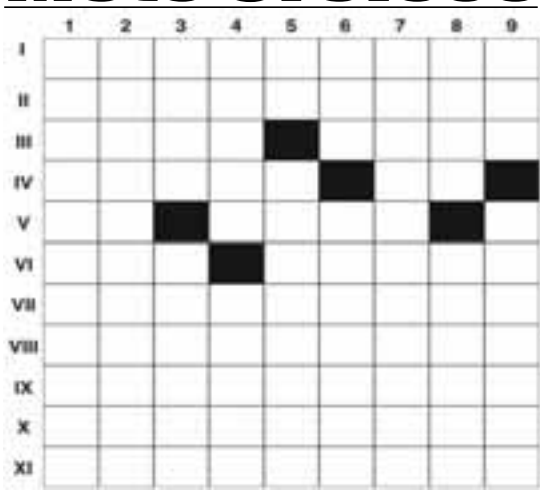

**HORIZONTALEMENT :**
I. Faisant entendre une succession de bruits secs. II. C'est le cas de le dire, à cause d'elle, on pisse le sang. III. Acronyme pour un titulaire de doctorat. Sort de la gueule de certains animaux. IV. Dans un certain sens, c'est recherché. Symbole chimique. V. Adjectif possessif. Personnage du More de Venise. VI. ... le Noble en France et en Serbie dans l'autre sens. Partie d'une cloche où frappe le battant. VII. Nationalisait. VIII. Est du domaine des vessies plus que des lanternes. IX. Qui ne sont pas entièrement vendus. X. Malmènent fortement. XI. Est donc comparable à une scie.

**VERTICALEMENT :**
1. Gentilé d'un joli petit village jurassien dans le canton de Poligny. 2. Elle se retire dans la spiritualité. 3. Coureur australien. Commune de Suisse traversée par le Kelch. 4. Dans un foyer elle peut être à la base de la séparation d'un homme et d'une femme. On peut revenir souvent dessus dans la conversation. 5. Juste un peu petit. Rendit les armes. 6. Ancienne cuvette. On s'en sert facilement quand on est dans les stations sur les pistes. 7. Ont-elles toutes les yeux d'Elsa ? 8. Rivière de France. Démon marin femelle. 9. Cheville. Exècre.

## LETTRE EN PLUS SIMONHEROGUER

**Retrouvez les titres de certains albums de Tintin qui se sont cachés derrières leurs anagrammes.**

1) LOIN RELIÉ >

2) L'USUEL BOLET >

3) UNION COGITANT >

4) AILES RECOLLÉES >

5) SELON LA FORFAITURE >

6) SUR LE HAMAC NEURONAL >

7) LE PORC SIGNE AU HASARD >

# Les mots fléchés

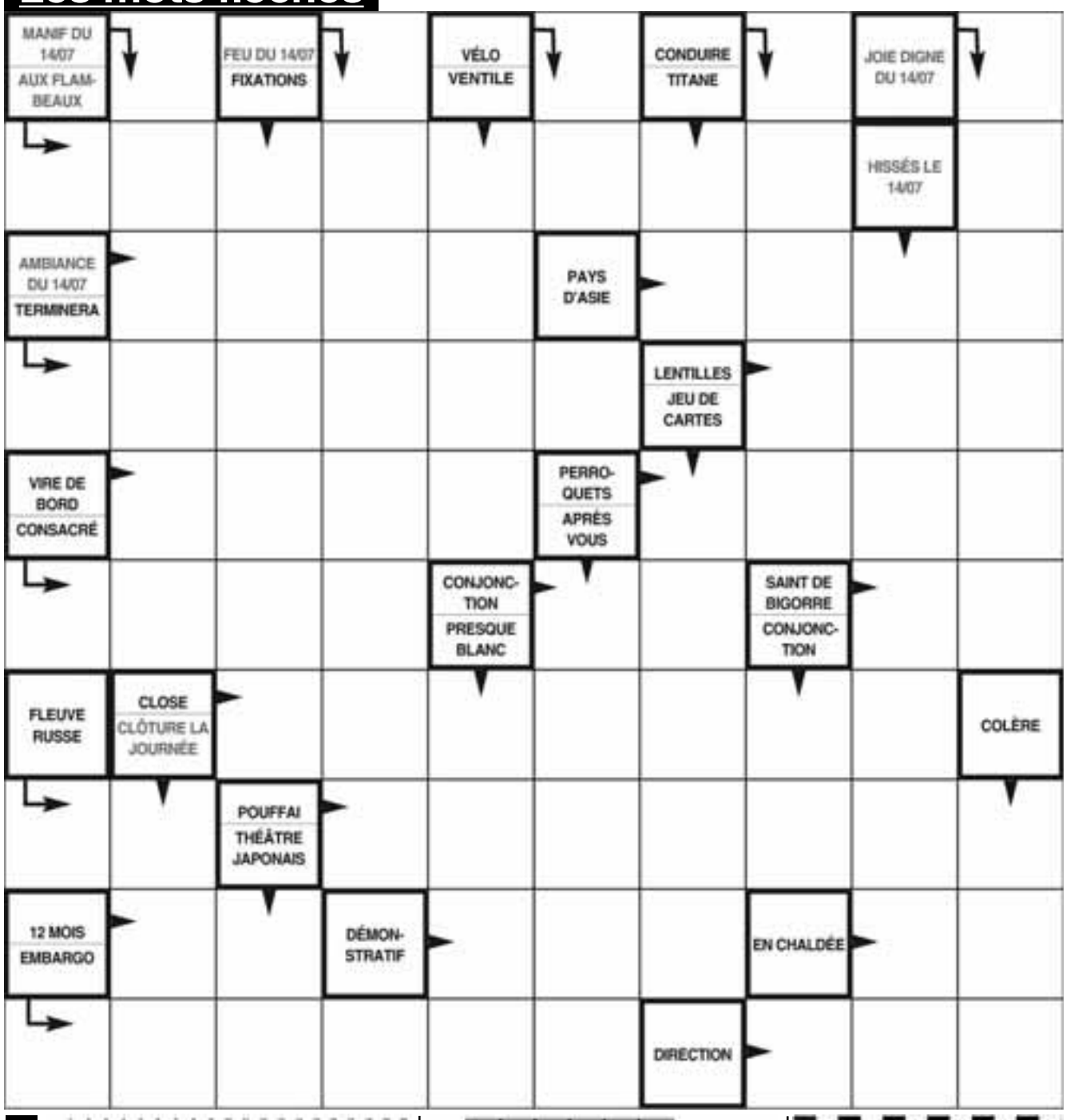


## SOLUTIONS MOTS CROISÉS PRECEDENTS

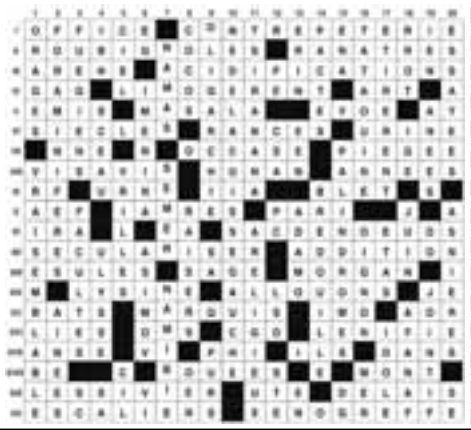

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1▶ | M | E | D | U | S | E | | |
| 2▶ | C | I | E | R | G | E | | |
| 3▶ | F | I | A | N | C | E | R | |
| 4▶ | I | N | G | E | N | U | E | |
| 5▶ | P | L | O | N | G | E | O | N |
| 6▶ | M | A | N | I | A | B | L | E |
| 7▶ | S | I | N | U | S | I | T | E |
| 8▶ | M | O | N | I | A | L | E | S |
| 9▶ | E | M | A | I | L | L | A | I | S |

# MOTS MÊLÉS N° 38

## SOLUTION DES MOTS MÊLÉS n° 37
Le mot-mystère est : architecte

ANIMAGUS
ARAGOG
AZKABAN
BRUIT
CHOIXPEAU
CROUTARD
DECOR
DOBBY
DRAGO
DUMBLEDORE
EPOUVANTARD
GAROU
GRYFFONDOR
HAGRID
HIPPOGRIFFE
MARAUDEUR
MOLDU
ONCLE
POTION
POTTER
POUDLARD
QUIDDITCH
REMUS
ROGUE
RON
SAULE
SECRET
SERPENTARD
SIRIUS
SORCIER
TANTE
VESTE
VOLDEMORT
WINKY

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| O | W | G | O | Q | T | E | R | C | E | S | P | E | G | B |
| N | E | I | O | G | U | E | T | S | E | V | O | L | R | H |
| C | S | P | N | G | A | I | E | N | O | R | T | U | Y | S |
| L | O | S | O | K | A | R | D | L | A | M | I | A | F | E |
| E | R | I | S | U | Y | R | D | D | C | T | O | S | F | R |
| R | C | R | U | I | V | E | A | H | I | D | N | F | O | P |
| O | I | I | M | E | M | A | O | Z | R | T | I | O | N | E |
| D | E | U | E | O | U | I | N | A | K | R | C | N | D | N |
| E | R | S | R | D | X | G | L | T | G | A | O | H | O | T |
| L | P | T | L | P | E | D | O | O | A | A | B | C | R | A |
| B | G | O | E | R | U | A | P | R | N | R | R | A | E | R |
| M | M | A | T | O | G | P | Y | B | B | O | D | O | N | D |
| U | U | E | P | T | I | M | A | R | A | U | D | E | U | R |
| D | R | O | N | H | E | R | C | R | O | U | T | A | R | D |
| D | I | R | G | A | H | R | S | U | G | A | M | I | N | A |

## COUVRANT PLUSIEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ : **L'INVESTISSEMENT MONTE EN GAMME**

Selon le dernier bilan dévoilé par le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, à l'occasion de l'ouverture à Alger de la 9e édition du Forum africain sur l'investissement et le commerce, le nombre total de projets enregistrés auprès des guichets de cette agence a augmenté de 121% en six mois (la période allant du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023). Omar Rekkache, cité par l'APS, a indiqué que sur la période considérée, les services de l'AAPI ont enregistré au total 2 016 projets d'investissement pour une valeur globale de 922,83 milliards de dinars. Par ailleurs, le nombre de projets inscrits auprès du guichet unique réservé aux grands investissements structurants a atteint 57, dont 47 sont des investissements directs étrangers (IDE) ou en partenariat, a fait savoir le même responsable. Ainsi, et comparativement à la même période de l'année écoulée, le nombre total de projets déposés a connu durant ces six derniers mois des évolutions de l'ordre de 199% en valeur et de 145% en termes de postes d'emploi à créer, selon le DG de l'AAPI pour qui ce bilan assez positif est le fruit « de la réforme du système d'investissement dans le pays et de l'amélioration, de jour en jour, de son climat des affaires ». Omar Rekkache a souligné que de « grandes entreprises étrangères voudraient désormais investir dans le marché algérien ». Ces entreprises, a-t-il affirmé, prévoient plusieurs projets en Algérie, dont certains sont à un stade d'étude « avancé » et d'autres déjà en cours de concrétisation dans divers secteurs d'activité.

**Y.S.**

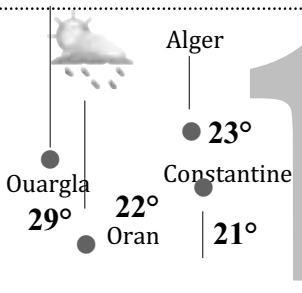


| FADJR | DOHR | ASR | MAGHREB | ISHA |
|---|---|---|---|---|
| 03:57 | 05:46 | 16:32 | 19:43 | 21:19 |


# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION//JEUDI 18 MAI 2023 // N°560 //PRIX 20 DA


# Douze éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés en une semaine

**Douze éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont également découvert et détruit une casemate et deux bombes de confection artisanale durant la période allant du 10 au 16 mai en cours, indique un bilan opérationnel rendu public hier par le ministère de la Défense nationale (MDN).**

"Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période allant du 10 au 16 mai 2023, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", précise la même source. "Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté 12 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations, tandis qu'une (01) casemate et deux (02) bombes de confection artisanale ont été découvertes et détruites à Boumerdès et Biskra", ajoute le communiqué du MDN. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 34 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 6 quintaux et 40 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, et saisi 208 021 comprimés psychotropes".

A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, des détachements de l'ANP "ont arrêté 902 individus et saisi 35 véhicules, 282 groupes électrogènes, 197 marteaux-piqueurs et 14 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, alors que 13 autres individus ont été arrêtés et deux (02) pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, sept (07) fusils de chasse, de grandes quantités de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation s'élevant à 25 tonnes, en sus de 14 quintaux de tabacs et 6.850 unités de différentes boissons ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national". De même, les Garde-frontières "ont déjoué, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale et des Douanes, des tentatives de contrebande de quantités de carburant s'élevant à 15.445 litres à Adrar, Tébessa, Souk Ahras et El-Tarf".

D'autre part, les Garde-côtes "ont déjoué, au niveau de nos côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 20 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 92 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le communiqué du MDN.

**R.N.**

## ACCIDENTS DE LA CIRCULATION : **38 MORTS ET 1 634 BLESSÉS EN UNE SEMAINE**

Trente-huit personnes ont trouvé la mort et 1 634 autres ont été blessées dans 1 386 accidents de la circulation survenus durant la période du 7 au 13 mai 2023, à travers plusieurs régions du pays, a indiqué mardi un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Naâma où 5 personnes sont décédées et 12 autres ont été blessées dans 8 accidents de la circulation, précise la même source. Par ailleurs, les équipes de la Protection civile ont effectué 1 449 interventions pour l'extinction de 1 030 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger (122 incendies), Chlef (50) et Blida (49). Durant la même période, les unités de la Protection civile ont effectué 6 760 interventions pour le sauvetage de 436 personnes en situation de danger, ainsi que l'exécution de 5 702 opérations de diverses assistances.

**Y.B.**

ORAN

# Démantèlement d'un réseau de passeurs

Les services de la Gendarmerie nationale d'Oran ont démantelé un réseau criminel organisé, spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines par mer, et arrêté 9 passeurs. L'opération est intervenue suite à des informations parvenues à la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Bethioua, selon lesquelles des individus s'apprêtaient à organiser des traversées clandestines par mer à partir des côtes de la wilaya. Les investigations menées par les mêmes services se sont soldées par l'arrestation de 9 individus, organisateurs de ces traversées, dont quatre individus repris de justice, ainsi que la saisie de deux camions utilisés dans le transport des embarcations et la tractation de véhicules et une embarcation de plaisance, ainsi qu'un véhicule utilitaire et un autre de tourisme, a fait savoir la même source. Dans le même cadre, une somme de 980.000 dinars, une boussole, un gilet de sauvetage, des téléphones mobiles, deux jumelles de vision de jour et 4 cartouches d'arme à feu ont également été saisis. Les suspects seront présentés devant les instances judiciaires compétentes, une fois l'enquête achevée, sous l'accusation de formation d'une bande de malfaiteurs, organisation d'émigration clandestine par mer et détention de munitions, selon la même source.

**APS**

GISEMENT DE ZINC ET PLOMB À OUED AMIZOUR (BÉJAÏA)

# La date du début de l'exploitation dévoilée

Le projet d'exploitation de la mine de zinc et de plomb de Tala Hamza à Oued Amizour dans la wilaya de Béjaïa sera lancé en juillet prochain. Hier, le ministère de l'Energie et des Mines a donné quelques détails sur le plan d'exploitation de ce site, assurant que « toutes les démarches administratives liées au projet ont été achevées » et que le travail se poursuit pour assurer le transport, l'eau et la préparation du poste d'amarrage au port de Béjaïa.

Le ministère de l'Energie affirme qu'il a « réuni toutes les conditions nécessaires pour le lancement effectif du projet (exploitation de la mine et construction de l'usine) en juillet prochain, pour un démarrage effectif de la production en décembre 2025. »

La mine de zinc et de plomb d'Amizour s'étend sur une superficie estimée à 234 hectares, avec une capacité potentielle exploitable estimée à 34 millions de tonnes, selon le ministère de l'Énergie. Le démarrage de l'exploitation de cette mine se fera « conformément à l'étude de faisabilité du projet, qui a été réalisée conformément aux règles liées à la protection de l'environnement, qui sont compatibles avec les exigences environnementales et la spécificité de la mine, sans négliger l'impact positif de l'exploitation de ce projet structuré et stratégique sur la région de Béjaïa et l'Algérie ». Selon le ministère de l'Énergie et des Mines, ce projet va permettre la création de 780 emplois directs et 4.000 emplois indirects. Ce projet a été confié à la société algéro-australienne, Western Mediterranean Zinc WMZ.

**R.E.**

## SOS

**Bouchebbah Fathyne, une femme de 40 ans, habitant la région de Bejaia, souffre d'une maladie grave. Et elle n'a pas d'argent pour se faire soigner. Aussi, elle lance un appel à l'aide. Son numéro de téléphone : 0793 38 29 72. Son numéro CCP : RIP : 007 99999 0017226404/72**